MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Dixième séance – Mardi 16 septembre 2014, à 17 h

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: M^{mes} Mireille Luiset, Julide Turgut Bandelier et Nicole Valiquer Grecuccio.

Assistent à la séance: M. Sami Kanaan, maire, M^{me} Esther Alder, vice-présidente, M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Guillaume Barazzone, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 5 septembre 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 septembre, mercredi 17 septembre et lundi 29 septembre 2014, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal

1. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, vous avez trouvé dans la salle des pas perdus, sur la table réservée au Conseil municipal, des petites brochures intitulées «Près de chez vous». Je vous invite à les consulter, elles concernent chaque quartier de la ville et elles contiennent toutes les informations utiles pour la vie quotidienne des habitantes et des habitants.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie de bien vouloir vous lever, ainsi que les personnes à la tribune du public.

Nous avons appris avec tristesse le décès de notre ancien collègue M. Pierre Marti, le 11 septembre 2014. M. Marti a siégé de nombreuses années sur les bancs du Parti démocrate-chrétien et il a présidé notre Conseil en 1991. A la famille et aux proches de M. Pierre Marti, nous adressons nos sincères condoléances.

Mesdames et Messieurs, en mémoire, je vous prie d'observer une minute de silence.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)

Le président. En raison d'un impératif, M. Guillaume Barazzone arrivera vers 18 h à notre séance d'aujourd'hui; il nous prie de bien vouloir l'en excuser.

En raison de cérémonies de remise de prix, prévues les 16 et 17 septembre à Genève et à Fribourg, lors desquelles la Ville de Genève est pressentie pour recevoir des prix, M. Rémy Pagani devra s'absenter ce soir, de 18 h 15 à 19 h 30, et il rejoindra la séance de demain à 20 h 30. Il nous remercie de bien vouloir reporter les points concernant son département à 20 h 30.

Nous avons recu la lettre de démission du Conseil municipal de M. Olivier Fiumelli, avec effet aujourd'hui à 19 h. Je prie M. Lionel Ricou, secrétaire, de bien vouloir lire cette lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 8 septembre 2014

Concerne: démission de ma qualité de membre du Conseil municipal

Monsieur le président,

C'est avec une certaine émotion que je vous présente ma démission du Conseil municipal, effective le 16 septembre 2014 à 19 h.

Après un peu plus de sept années à siéger dans ce Conseil, j'ai pris la décision de privilégier ma vie familiale, auprès de mes quatre enfants et de ma compagne, ainsi que ma vie professionnelle, étant arrivé à un âge où des choix importants peuvent encore être faits. J'ai, par ailleurs, un problème de santé, maîtrisé certes, mais qui nuit certainement à ma capacité de tout mener de front avec succès.

Depuis 2007, année de mon élection, c'est avec beaucoup de fierté et d'humilité que j'ai essayé de remplir au mieux le mandat qui m'a été confié, d'abord par mon parti qui m'a désigné, puis par le peuple qui m'a élu. Bien évidemment, comme beaucoup d'entre nous, j'ai pu être agacé par un fonctionnement de notre Conseil pas toujours optimal, par sa lenteur, mais je suis toujours resté convaincu que notre démocratie semi-directe, de concordance et basée sur un parlement de miliciens représentatifs de notre société est toujours et encore le meilleur système politique.

J'ai accompli ma tâche de conseiller municipal et de commissaire avec beaucoup de plaisir en côtoyant de nombreuses personnalités intéressantes et attachantes avec lesquelles j'ai pu nouer des liens d'amitié. J'ai pu constater qu'audelà de nos divergences politiques, l'écrasante majorité des membres de ce Conseil est bien ici pour défendre l'intérêt général, c'est-à-dire pour faire en sorte que l'on vive bien et mieux dans notre magnifique ville de Genève. De plus, j'ai eu la chance de siéger au sein du groupe le plus sympathique de ce Conseil, le groupe libéral-radical.

Enfin, je tiens à remercier tous les fonctionnaires de la Ville que j'ai pu côtoyer, spécialement ceux que j'ai pu parfois un peu malmener en commission des finances, ainsi que les membres du Service du Conseil municipal et en particulier sa cheffe, M^{me} Marie-Christine Cabussat, pour sa disponibilité et son efficacité.

Il paraît qu'une retraite politique n'est jamais définitive, je ne peux donc pas exclure que le virus de la politique ne me rattrapera pas un jour. Quoi qu'il en soit, je continuerai certainement à suivre les débats du Conseil municipal.

En vous priant de prendre acte de ma démission, je vous présente, Monsieur le président, mes plus cordiales salutations.

(Applaudissements.)

Le président. Il est pris acte de cette démission. La prestation de serment de la remplaçante de M. Fiumelli aura lieu ce soir à 20 h 30. Je donne la parole à M. Adrien Genecand pour dire quelques mots concernant M. Fiumelli.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, je prends la parole pour saluer la prestation durant deux législatures de mon excellent collègue Olivier Fiumelli, et vous dire que, finalement, un conseiller municipal peut se mesurer à beaucoup de choses, au nombre de textes déposés et à ce qu'il a fait. Olivier Fiumelli, c'est le budget de prestations par politique publique, puisqu'il en fut un ardent défenseur ces huit dernières années. On lui doit – ce que certains estiment illisible, d'autres beaucoup moins – un budget vu différemment que ligne par ligne, un budget par missions dans l'administration. Cela, c'est grâce à Olivier Fiumelli, qui l'a mené pendant huit ans.

Maintenant, de savoir s'il est pertinent d'avoir ce budget sur papier, c'est une autre question; peut-être pourrions-nous, au XXIº siècle, l'avoir sur tablette électronique. En tout cas, c'est grâce à Olivier Fiumelli que nous avons une autre façon de lire le budget de la Ville et je crois que c'est une trace que nous lui devons et que nous pouvons saluer.

Au-delà de ces aspects, il fut un camarade loyal et dévoué, qui n'a pas compté ses heures pour tenter de vulgariser, parmi les membres du Parti libéral-radical et d'autres, les finances publiques qui, parfois, sont un peu compliquées. Il a rempli cette tâche avec dévouement et abnégation. Olivier, merci pour tout ce que tu as fait et bon vent! (Applaudissements.)

M^{me} Marie Barbey (DC). Cher Olivier, tu as choisi d'abandonner ton mandat pour passer plus de temps auprès des tiens... il n'y a pas de meilleures raisons et tu ne trouveras, bien entendu, aucun démocrate-chrétien pour t'en faire le reproche. Cela étant, tu vas nous manquer. Il n'est pas toujours simple pour un délibératif de milice, face à une administration puissante, de décortiquer les demandes de crédits, d'analyser les comptes, d'éplucher le projet de budget, et tes compétences en la matière et ta pugnacité nous ont été précieuses. Nous avons de la peine à imaginer les débats budgétaires sans toi.

A titre personnel, ton départ me donne un sacré coup de vieux, puisque nous avons commencé à siéger sur les bancs du Conseil municipal ensemble. Je dois dire que j'appréciais tout particulièrement ton côté langue de vipère, même si

le Parti démocrate-chrétien en a parfois fait les frais, à juste titre, mais pas toujours, il faut l'admettre. En tout cas, bon vent et merci pour tout! (*Applaudis*sements.)

M. Carlos Medeiros (MCG). Le Mouvement citoyens genevois tient à saluer le départ de M. Fiumelli. Même si parfois nous n'étions pas d'accord avec lui, même si parfois il était un peu cassant, nous comprenons l'ambiance qui règne dans son groupe et son choix de prendre sa retraite anticipée. Cela dit, l'année prochaine sera une année d'élections. Monsieur Fiumelli, d'ores et déjà, je vous dis publiquement que si vous voulez faire partie des nôtres pour les prochaines élections, vous serez le bienvenu au Mouvement citoyens genevois.

M. Grégoire Carasso (S). Cher Olivier, le groupe socialiste ne salue pas ton départ et ne souhaite pas non plus ardemment que tu rejoignes ses rangs. Cette clarification étant faite après les propos de notre collègue du Mouvement citoyens genevois, le groupe socialiste tient d'abord à saluer le travail que tu as mené en commission des finances, commission que tu as présidée aussi, et le tact dont tu as presque toujours fait preuve en termes de communication. Cela me rappelle peut-être ton seul faux pas, qui me fait encore sourire aujourd'hui, lorsque, au tout début d'une séance de commission des finances, présentation du budget, le président, quand même très libéral-radical, n'a pas résisté à ce petit clic qui permettait d'envoyer simultanément le communiqué de presse de son parti à toute la République...

Olivier, tu es un partenaire qui a toujours été fiable, notamment dans tes responsabilités à la tête du Parti libéral-radical, et le groupe socialiste tient à saluer ce soir cette honnêteté et cette fiabilité en te souhaitant une très bonne continuation. (Applaudissements.)

M^{me} **Marie-Pierre Theubet** (Ve). Au nom du groupe des Verts: merci Fium, comme on t'appelle volontiers, merci pour ce que tu as fait, tu as beaucoup apporté à la commission des finances!

On connaît aussi ta fibre verte, contre les Verts, mais fibre verte tout de même. C'était malgré tout appréciable, même si tu as combattu assez régulièrement le groupe. Tu es un camarade politique tout à fait sympathique, agréable, et il fait bon boire des verres avec toi – j'espère que nous continuerons. On va te souhaiter une bonne suite dans ta carrière professionnelle et auprès de ta famille. (Applaudissements.)

M. Pierre Vanek (EàG). Je serai très bref – vous me connaissez, c'est mon habitude – pour dire que j'ai beaucoup apprécié de travailler avec Olivier Fiumelli et contre lui comme adversaire politique à la commission des finances pendant un certain nombre d'années. Puisque les discours, c'est bien beau, mais que les actes parlent plus fort, quand j'ai lu qu'Olivier Fiumelli quittait cette enceinte, je n'ai pas pu faire moins que de faire la même chose... (Rires.)

M. Jacques Pagan (UDC). Dans le fond, je n'ai que peu connu M. Fiumelli, parce que je n'ai pas assisté à plus de deux séances de commission où il était présent. La dernière fois, nous avons sympathisé autour de l'apéritif qui clôturait sa dernière participation et j'ai trouvé extrêmement sympathiques les termes qu'il a employés à l'égard de ce que j'essayais d'apporter dans le cadre de cette commission. Je crois que le travail en commission est remarquable, parce qu'il nous permet de mieux nous connaître, ce qui est terriblement utile pour progresser ensemble, pour aller dans la bonne direction de manière commune.

Je regrette que cette ébauche de début de sympathie s'arrête au moment où il a pris la décision de quitter ce Conseil, mais je garde un excellent souvenir de lui et je suis intimement persuadé qu'il nous reviendra un jour ou l'autre, ici ou un peu plus haut.

Le président. Nous avons aussi reçu la lettre de démission de M. Pierre Vanek, avec effet aujourd'hui à 19 h. Je prie M. Rémy Burri, secrétaire, de bien vouloir lire cette lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 12 septembre 2014

Monsieur le président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Je vous prie de prendre note de ma démission en tant que conseiller municipal en Ville de Genève, ceci avec effet au début de notre séance de 20 h 30 ce mardi 16 septembre 2014, afin de permettre à ma remplaçante de prêter serment et de siéger de suite sur les bancs de notre groupe Ensemble à gauche.

Cette démission, en cours de législature municipale, vise à me permettre de concentrer mes forces sur le bon accomplissement de mon mandat de député au Grand Conseil. Elle contribue (encore un peu) à féminiser et à rajeunir mon groupe, ainsi que notre délibératif municipal, ce dont je me félicite.

Cette démission me donne aussi l'occasion de vous redire tout l'attachement que je porte à notre commune, la Ville de Genève, conquête révolutionnaire radicale, dont certains voudraient gommer l'existence et les particularités, comme cela a été fait dans le texte constitutionnel de 2012...

Enfin, cette démission me donne l'occasion de dire le réel plaisir que j'ai eu, après en avoir fréquenté quelques autres, de siéger et de travailler avec vous dans ce Conseil inimitable.

Je vous présente donc, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes salutations fraternelles et amicales, comme aussi mes vœux les plus sincères pour une fin de législature productive au service du bien commun des habitant-e-s de notre Ville de Genève.

Cordialement.

Pierre Vanek (Conseiller municipal EàG)

Annexe: Lettre d'acceptation de mandat de ma remplaçante M^{me} Stéfanie Prezioso *Copie*: Service des votations et élections

(Applaudissements.)

Le président. Merci, Monsieur Burri. Il est donc pris acte de cette démission et la prestation de serment de la remplaçante de M. Vanek, M^{me} Stéfanie Prezioso, aura lieu ce soir à 20 h 30.

Je donne la parole à M. le conseiller municipal Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président. L'expérience d'un militant passionné comme Pierre Vanek va nous manquer. Durant les trois ans qu'il a passé ici, il nous a montré combien sa passion pour le combat politique, pour la justice sociale, pour les libertés, les droits démocratiques et sociaux de toutes et tous a pu susciter des réactions vives, parfois la suffisance, parfois même l'arrogance de ceux et celles qui défendent les situations de privilège de quelquesuns au détriment des droits du plus grand nombre.

Je me limiterai ici à citer brièvement trois exemples de cet engagement. La lutte contre le relèvement de l'âge de la retraite des employés de la Ville dans le cadre de la réforme de CAP Prévoyance; la lutte contre la privatisation et le démantèlement d'un service public comme le téléréseau genevois Naxoo et, parmi d'autres débats budgétaires, son engagement contre la coupe de 10 millions de francs des prestations complémentaires des rentiers AVS de la Ville de Genève, que la droite de ce parlement avait voulu, à l'arraché, imposer lors d'un des derniers débats budgétaires.

Nous félicitons Pierre Vanek, qui a su mener ses combats avec succès et avec beaucoup de talent. Toutefois, soyez assurés, cher Pierre, ainsi que vous, chers collègues, que pour le groupe Ensemble à gauche les remerciements ne se mesureront pas à la qualité des mots qu'on peut prononcer ici ce soir, mais avec les actes et dans la durée de notre engagement politique ici, dans ce Conseil municipal.

Nous regrettons ton départ, cher camarade Pierre, de cette enceinte, mais nous savons que c'est pour mener avec encore plus de force et d'intelligence nos combats politiques au Grand Conseil, dans la rue, dans les mouvements politiques et sociaux auxquels nous participons. C'est pourquoi nous pouvons dire que tu seras avec nous encore pendant un bon moment. Merci, Pierre! (Applaudissements.)

M. Pascal Rubeli (UDC). Monsieur Pierre Vanek, mon cher Pierre, ce que je vais dire pourra peut-être étonner certains, mais cela n'engage que moi. Quand tu es arrivé ici, il y a trois ans, ta réputation t'a largement précédé et je me suis dit: «Voilà, Pierre Vanek arrive!» Avec ta voix de stentor – j'ai pu l'expérimenter *in vivo* l'année dernière – tu parles sans micro, tu mords les pneus, tu accroches bien la chair, tu vas jusqu'au bout, cela, c'est une de tes qualités que je te reconnais et que j'ai beaucoup appréciée. Egalement, à certains moments, quand il y a eu quelques difficultés, on a su s'arranger, les angles se sont arrondis et cela s'est extrêmement bien passé.

Maintenant, tu es au Grand Conseil, tu y exerceras tes talents, mais ta présence – qui j'espère sera remplacée – risque un peu de nous manquer dans la manière dont vit, vivra et continuera à vivre ce délibératif. Je te souhaite bonne chance au Grand Conseil et j'espère te revoir dans d'autres occasions. (Applaudissements.)

M. Pascal Holenweg (S). Puisque du Conseil municipal et du Grand Conseil tu as décidé d'abandonner le plus important et le plus légitime des deux pour te consacrer à l'éducation politique défaillante, il est vrai, de tes collègues du Grand Conseil (*rires*) et du Grand Conseil en général, c'est-à-dire du parlement le plus

accessoire de cette République, il faut bien qu'on te dise au revoir. Ce choix est discutable, mais comme c'est le tien il faut bien qu'on s'y résigne. De toute façon, j'ai toujours détesté les gens qui parlent plus fort que moi...

De toute façon aussi, l'espérance de vie en général et de vie politique en particulier n'ayant cessé d'augmenter depuis tes premiers pas militants sur les barricades de la commune de Paris, il ne fait aucun doute que, si navrant que soit ton départ de ce Conseil, il ne signifie pas ta retraite, puisque tu as décidé de continuer à sévir au Grand Conseil qui, vu sa composition actuelle la plus à droite depuis la Seconde Guerre mondiale, a bien besoin d'être secoué.

Il y a des parlements en effet qui méritent d'être réveillés par des parlementaires comme toi, comme Salika Wenger, dont j'ai fait l'éloge dans les mêmes termes il y a quelque temps – il ne faudrait pas que cela devienne une habitude -, des parlementaires de ceux qui préfèrent les diatribes politiques au jet de verre d'eau. Des parlementaires qui sont capables de rappeler à leurs collègues, conseillères municipales et conseillers municipaux, députées et députés, voire, puisque tu as quand même trouvé le moyen d'y siéger pendant une législature, conseillères nationales ou conseillers nationaux, qu'un parlement est une enceinte où se mènent des combats politiques, pas des négociations de marchands de tapis, des combats politiques, pas des partages de territoires, des combats politiques, pas des chipotages de virgules, des combats politiques où on gueule et on s'engueule, de vrais combats politiques de ceux qui méritent qu'on y passe ses jours et ses nuits. Ce que tu fais depuis quelques décennies, ce que je fais à temps partiel depuis les mêmes décennies. Albert Camus disait à René Char: «Il y a en vous de quoi soulever le monde.» Simplement nous recherchons le point d'appui pour le soulever, que ce soit au Conseil municipal ou ailleurs.

Quelque chose me dit que tu vas continuer à chercher ce point d'appui, que je vais continuer à chercher aussi et qu'on finira bien par le trouver ensemble, tout en s'engueulant, en ayant passé notre temps à le chercher. (Applaudissements.)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, dans mes souvenirs, j'ai rencontré Pierre lorsque nous étions tous les deux militants syndicaux à la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH), cela date d'un certain nombre d'années, et lors d'un mémorable voyage en Chine dans les années 1980. Deux évolutions différentes. Cela dit, Pierre est un homme de conviction et, en ce qui me concerne, je le respecte, car tout le monde n'est pas comme cela, beaucoup de gens changent d'avis en cours de route. Pierre a des convictions qu'il défend avec force, tonitruant même – c'est sa façon de s'exprimer.

En tout cas, une chose est sûre, j'ai découvert Pierre Vanek qui a défendu la commune. Il n'avait jamais siégé au Conseil municipal, mais il a su prendre en

charge et défendre les intérêts de la commune et je ne doute pas qu'il va continuer de le faire au Grand Conseil – il en aura l'occasion tout prochainement d'ailleurs à travers un point de l'ordre du jour.

Voilà, Pierre, merci pour ton parcours à la Ville de Genève et bon vent au Grand Conseil! (*Applaudissements*.)

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Avec le départ de Pierre Vanek, c'est le seul élu du Conseil municipal capable de se faire entendre même sans micro qui s'en va; en cas de panne d'électricité, il était en effet le seul à pouvoir continuer de parler. Plus sérieusement, c'est vrai que c'est un homme d'engagement qui s'en va. A Ensemble à gauche, il y avait deux passionarias: Salika Wenger, qui est partie il y a quelques mois, et maintenant toi, Pierre. La salle du Conseil municipal va perdre en intensité et va peut-être trouver moins d'agitation dans les débats, c'est aussi dommage.

Nous, les Verts, comme je l'ai déjà souligné pour d'autres départs, nous sommes enchantés de voir que même les personnes les plus passionnées, les plus engagées, avouent que mener deux combats de front est quelque chose de difficile et renoncent à leur doublon. Mais nous faisons confiance à Pierre pour se battre comme un beau diable au Grand Conseil, même si la situation est plus délicate étant donné la position minoritaire de la gauche. Mais il ne fait aucun doute que nous le reverrons bientôt devant notre bâtiment lorsqu'il aura quelque chose à dire contre nos travaux, à l'occasion d'une manifestation. Merci. (Applaudissements.)

M. Olivier Fiumelli (LR). Monsieur le président, je pense qu'il est un peu particulier qu'un sortant rende hommage à un autre sortant, mais cela me fait plaisir de le faire. Pour ma part, j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec M. Vanek en commission des finances, parce que, avec lui, on tombe tout de suite d'accord sur le fait qu'on n'est pas d'accord, et cela permet de gagner du temps. Effectivement, on ne s'est jamais perdus dans des débats techniques sur des choses anodines, on est tout de suite allés au front sur les questions politiques. Cela, ce sont des choses que j'ai beaucoup appréciées. Si, au Conseil municipal, on arrivait à se mettre d'accord sur le fait qu'on n'est pas d'accord sur les grandes questions politiques, on gagnerait beaucoup plus de temps. (Applaudissements.)

Le président. Merci, Monsieur Fiumelli. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que le traitement du rapport PR-1070 A, relatif aux comptes 2013, aura lieu le 29 septembre 2014; c'est une séance qui est liée à cette session. Ensuite,

quand ce rapport sera traité, nous aborderons les rapports de la commission des pétitions. C'est une décision du bureau.

Je rappelle aussi que les rapports suivants seront liés: M-986 A et M-985 A; M-1036 A et la résolution R-173; P-304 A et P-290 A – le traitement est prévu lundi 29 septembre 2014; la résolution R-171 et la motion M-1085; les motions M-1095 et M-1096.

Dernière communication. Je vous informe que M^{me} Maria Pérez, première signataire du projet de délibération PRD-52, dont le rapport est inscrit au point 92 de l'ordre du jour, souhaite retirer cet objet. Formellement, ce rapport PRD-52 A est donc retiré.

3. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de délibération du 9 octobre 2012 de M^{mes} Maria Pérez, Brigitte Studer, Vera Figurek, MM. Olivier Baud, Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Tobias Schnebli et Christian Zaugg: «Protection des locataires: la Ville de Genève doit montrer l'exemple!» (PRD-52 A)¹.

Rapport de M^{me} Annina Pfund.

Cet objet a été renvoyé à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 9 octobre 2012. La commission a siégé les 6 et 13 mars et 17 avril 2013 sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten.

Rappel du projet de délibération

Considérant:

- que la pénurie de logement à Genève sévit depuis de nombreuses années;
- que les locataires ne sont pas responsables si la Ville de Genève a «oublié» d'augmenter le loyer de certains de ses logements depuis de nombreuses années;
- que la Ville de Genève n'est pas un bailleur comme un autre et doit se montrer exemplaire dans ses rapports avec ses locataires;

¹ «Mémorial 170^e année»: Motion d'ordonnancement, 1844. Développé, 1846.

- qu'il est arrivé que la Ville de Genève ait des pratiques discutables vis-à-vis de certains locataires dont des familles et des personnes âgées;
- que l'unique voie de recommandation que peut utiliser le Conseil municipal lors de ses délibérations n'a aucune valeur contraignante pour le Conseil administratif;
- que le cas «Villa Ambrosetti» constitue un fâcheux précédent lors duquel la volonté du Conseil municipal n'a pas été respectée par le Conseil administratif:
- qu'il est important de doter le Conseil municipal d'un instrument pérenne dans le cadre de ses différents travaux au cours desquels il auditionne des locataires, afin que ses délibérations puissent être suivies d'effet;
- que, en vertu de l'article 30, alinéa 1, lettre l) de la loi sur l'administration des communes (LAC), le Conseil municipal peut se prononcer dans les cas de changement d'affectation de baux communaux sur proposition du Conseil administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. - Résiliation des baux d'habitation et évacuation

¹ L'accord préalable du Conseil municipal est nécessaire pour la validation de toute résiliation de bail d'habitation par la Gérance immobilière municipale (GIM), hormis dans les cas où cette résiliation intervient en application de l'article 15, alinéa 1 du Règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève, ou en application des articles 257 d) et 257 f) du Code des obligations (défaut de paiement ou violation du devoir de diligence envers les voisins).

² Il en va de même pour le dépôt de toute requête en évacuation formulée par la GIM n'intervenant pas en application des dispositions précitées.

Séance du 6 mars 2013

Audition de M^{me} Pérez, motionnaire

Introduisant le projet de délibération PRD-52, M^{me} Pérez rappelle que la commission des travaux et des constructions avait rendu son rapport sur l'étude de la proposition PR-927 après avoir amendé le montant du crédit et après avoir approuvé une recommandation visant à protéger les locataires actuels. La com-

mission avait ainsi signifié son opposition aux résiliations de bail lancées par la Gérance immobilière municipale (GIM) et son refus de financer l'aménagement des logements ainsi vidés en appartements-relais destinés à des femmes ayant souffert de situations de violences. La commission des travaux et des constructions donnait son accord seulement au projet de crèche qui devrait prendre la place des bureaux de la société Ambrosetti. Le Conseil municipal ayant adopté la proposition amendée, le Conseil administratif a cependant décidé de passer outre. C'est pour permettre au Conseil municipal de disposer de plus de marge dans ce genre de situation que M^{me} Pérez et les cosignataires du projet de délibération PRD-52 auraient volontiers proposé que le Conseil municipal soit souverain en cas de changement d'affectation.

Le problème est que la loi sur l'administration des communes (LAC) reconnaît la compétence des organes délibératifs seulement dans les baux supérieurs à neuf ans. Sur conseil d'un juriste spécialiste du droit du bail, M^{me} Pérez propose donc de rendre obligatoire l'accord du Conseil municipal dans les cas de résiliation de bail et d'évacuation qui ne sont pas compris dans l'article 15 du règlement fixant les conditions de location des logements sociaux de la Ville. A ce propos, M^{me} Pérez rappelle que l'article 15 ainsi que les articles 257 d) et 257 f) du Code des obligations règlent les situations courantes de résiliation. De cette manière, le Conseil municipal serait donc compétent seulement sur les changements d'affectation tout en laissant la GIM agir dans tous les autres domaines inscrits dans le règlement de la GIM.

En conclusion, M^{me} Pérez propose à la commission des travaux et des constructions de se saisir du thème des changements d'affectation et du droit de regard dont dispose, en la matière, le Conseil municipal. Pour commencer l'étude, elle propose l'audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, et d'un avocat spécialisé dans le droit du bail. Les noms de M^{es} Christian Dandrès et David Lachat sont avancés.

M^{me} Pérez fait noter que sa motivation est aussi d'ordre éthique. Comme nombre d'élus du Conseil municipal, elle est très mal à l'aise avec la décision du Conseil administratif, dont elle souligne qu'il est de gauche, de continuer sur la lancée des résiliations de bail à la Villa Ambrosetti. Elle est particulièrement touchée par le cas d'une personne très âgée, qui vit dans cette maison depuis plus de cinquante ans.

Questions

Un commissaire souhaite savoir quel serait l'effet escompté de cette proposition et si elle est conforme au droit fédéral.

M^{me} Pérez répond que, par ce moyen, le Conseil administratif, privé du crédit nécessaire à l'aménagement des appartements-relais, ne serait plus autorisé à résilier les baux. Elle confirme que, selon le juriste qu'elle a consulté, cette proposition est conforme au droit supérieur.

M^{me} Pérez informe, en outre, que la section genevoise de Patrimoine suisse aurait adressé une lettre au Conseil administratif pour s'inquiéter des travaux projetés à la Villa Ambrosetti. Patrimoine suisse souhaiterait demander le classement de cette maison.

La commission vote l'audition de la conseillère administrative Sandrine Salerno et de l'avocat David Lachat.

Séance du 13 mars 2013

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M^{me} Valérie Garbani, responsable du secteur juridique de la Gérance immobilière municipale, et de M^{me} Sylvie Bietenhader Deferne, cheffe de la Gérance immobilière municipale

Une commissaire demande si le Conseil administratif a stoppé les résiliations des baux des locataires des logements de la Villa Ambrosetti.

M^{me} Garbani répond par la négative.

Une commissaire demande où en est le projet de changer l'affectation des logements pour aménager dans la Villa Ambrosetti des appartements-relais.

M^{me} Garbani répond que les appartements relais à Ambrosetti seraient réservés à des femmes en situation de violence.

Une commissaire souhaite savoir si la Ville a demandé au Département cantonal de l'urbanisme (DU) un changement d'affectation pour la Villa Ambrosetti. Elle souhaite savoir sur quelle base juridique repose la décision du Conseil administratif de changer l'affectation des logements actuels.

 M^{me} Garbani répond qu'aucune demande n'a été déposée au DU car, d'après la Ville, il n'y a aucun changement d'affectation. Les logements actuels resteront des logements à l'avenir.

Une commissaire demande si le Conseil administratif persiste à faire la sourde oreille à l'égard de la demande de la grande majorité du Conseil municipal, qui a exprimé des réticences à faire cohabiter une crèche avec des appartements-relais.

M^{me} Salerno répond que, pour l'instant, le Conseil administratif n'a pas revu sa position sur ce sujet et qu'il reste cohérent avec l'un des points figurant sur sa feuille de route.

S'agissant du projet de délibération à l'étude, un commissaire souhaite connaître l'avis des auditionnées au sujet d'un éventuel transfert de compétence du Conseil administratif au Conseil municipal dans les cas de changements d'affectation.

M^{me} Garbani répond que, selon l'article 48 de la loi sur l'administration des communes (LAC), la gestion du patrimoine financier incombe exclusivement au Conseil administratif. Le Conseil municipal n'est pas compétent pour se prononcer sur des situations individuelles et concrètes de résiliation de baux. Du point de vue juridique et réglementaire, le projet de délibération PRD-52 ne pourrait donc pas être applicable.

Un commissaire souhaiterait savoir s'il conviendrait de changer la LAC pour permettre au Conseil municipal de se prononcer dans certaines situations.

M^{me} Salerno répond que l'organisation actuelle est adéquate. Dans chaque cas individuel d'évacuation, la GIM et le Service social de la Ville mettent en œuvre un dispositif à la fois juridique et humain qui été bien noté par la Cour des comptes lors de son audit de la GIM. M^{me} Salerno ne voit pas l'intérêt pour le Conseil municipal de statuer sur des cas individuels d'évacuation. Les débats seraient ingérables et le suivi serait très difficile.

M^{me} Garbani tient à la disposition des membres de la commission les statistiques sur les requêtes en évacuation et les évacuations effectives de logements de la Ville de Genève. Elles montreraient que ces cas sont très peu nombreux.

Une commissaire croit savoir que les requêtes en résiliation de bail relèvent de décisions administratives soumises à des règles de confidentialité. S'agissant des appartements-relais à la Villa Ambrosetti, elle souhaiterait connaître le nombre de femmes en situation de violence qui sont effectivement à la recherche de tels logements.

Sur la première question, M^{me} Garbani fait observer que les résiliations de bail relèvent du droit privé, réglé par le Code des obligations. Ce genre d'affaire peut effectivement impliquer des problèmes de protection des données. Elle fait observer que dans ce genre d'affaire la présence des personnes impliquées est requise. Si le Conseil municipal n'auditionnait pas les personnes, il s'apparenterait à un tribunal extraordinaire.

M^{me} Salerno explique que la Ville ne peut pas vider un logement sans fournir une solution convenable au locataire. C'est une contrainte de droit, et c'est aussi la pratique de la Ville. Elle ajoute que, dans la plupart des cas, la Ville résilie les baux dans les cas de défaut de paiement.

M^{me} Bietenhader Deferne fait observer que la Ville ne cesse de faire des propositions de logements aux locataires de la Villa Ambrosetti qui les refusent systématiquement.

Séance du 17 avril 2013

Audition de Me Lachat

Premièrement, Me Lachat pense qu'il faut distinguer les compétences respectives de l'exécutif et du délibératif. Il est en effet peu usuel de confier au Conseil municipal des tâches relevant de la gestion administrative courante. Il doute de la pertinence d'une obligation pour le Conseil municipal de se prononcer sur les procédures d'évacuation et de résiliations anticipées de bail.

Deuxièmement, si le Conseil municipal est chargé de se prononcer sur les résiliations de bail anticipées, cela signifie qu'il devra justifier et motiver sa décision. Or il craint que cela n'entraîne de facto un déballage de la situation personnelle des locataires concernés, et que ces derniers ne soient pas prêts à admettre une telle pratique.

Troisièmement, il affirme qu'il connaît relativement bien les problèmes auxquels est confrontée la GIM et quels sont les règlements qu'elle doit appliquer. Les rapports de bail étant assez ardus à gérer, ajouter une obligation pour le Conseil administratif et l'administration de passer devant l'organe délibératif qu'est le Conseil municipal, c'est compliquer encore plus la tâche de la GIM, conférant au tout une dimension kafkaïenne.

D'une manière générale, la Ville de Genève est un bailleur particulièrement social, ouvert au dialogue, compréhensif et qui essaye de trouver des solutions d'arrangements dans la plupart des cas. Contre sa décision sont possibles les recours à la Chambre d'appel des baux, au Tribunal cantonal, au Tribunal administratif fédéral et, enfin, au Tribunal fédéral. En outre, l'ASLOCA dispose d'avocats de très bonne qualité qui savent défendre les locataires; ces derniers ne sont donc pas abandonnés. Il suggère donc de maintenir les moyens d'action qui sont déjà à la disposition des locataires, sans ajouter une procédure de consultation du Conseil municipal et pénaliser ainsi la GIM, qui est avant tout un bailleur social. L'obliger à passer par une gymnastique juridique démesurée serait de mauvais aloi et de nature à décourager un bailleur social de faire son travail de manière régulière.

Enfin, il attire également l'attention des commissaires sur les lacunes dans la technique de rédaction du projet de délibération. Le système proposé toucherait en effet certaines résiliations anticipées et pas d'autres. Les cas de faillite du locataire, par exemple, ne sont pas mentionnés. S'il fallait recourir au Conseil municipal dans ces cas-là également, la procédure serait alourdie et les deniers publics en pâtiraient. En outre, il ajoute qu'il n'est pas précisé si la proposition concerne les locaux d'habitation ou commerciaux, des logements libres ou soumis au règlement.

En conclusion, il déclare que pour toutes les raisons exposées, la proposition lui paraît inadéquate.

Une commissaire souhaite expliquer le contexte dans lequel le projet de délibération a été rédigé suite à un refus de la commission des travaux et des constructions et du Conseil municipal de changer d'affectation une parcelle, alors même que le Conseil municipal avait pris la décision et voté le crédit, qui a finalement été tronqué de moitié. Dans ce cas-là, le Conseil administratif a refusé de suivre le Conseil municipal, malgré le vote à la majorité qui avait eu lieu. Elle souhaiterait que les délibérations de la commission soient suivies d'effets et demande à MeLachat quels seraient les moyens d'y parvenir.

M° Lachat indique qu'il comprend mieux la problématique. Le projet a donc pour but d'utiliser le droit de veto du Conseil municipal pour combattre des changements d'affectations décidés par le Conseil administratif. Il rappelle que les changements d'affectations sont une prérogative cantonale, régie par la loi sur les constructions. En outre, les propriétaires ne peuvent pas changer l'usage de locaux sans obtenir une autorisation fondée sur la loi sur les démolitions, transformations et rénovations des maisons d'habitations (LDTR). En outre, lorsque le locataire reçoit un congé suivant un changement d'affectation non justifié, c'est-à-dire qui ne repose pas sur des raisons valables et évaluables, la résiliation de bail est annulée. Or le congé peut être valablement motivé par des buts d'utilité publique. Les tribunaux procèdent alors à une pesée des intérêts entre ceux des individus en place et les intérêts de la collectivité publique à réaliser ses objectifs, comme la création de nouveaux logements-relais (ou autres).

Discussion et vote

Le groupe des Verts est prêt à voter maintenant. Il indique trouver désagréable ce qu'il s'est produit dans l'affaire de la Villa Ambrosetti. Si le Conseil administratif veut aller de l'avant, il lui donne rendez-vous lors du vote du crédit de réalisation.

L'Union démocratique du centre indique qu'en suivant la logique raisonnée de Me Lachat, il faudrait voter non. Cependant, il annonce qu'il n'en fera rien, car même si ce projet de délibération est un coup d'épée dans l'eau, cela constitue un signe au Conseil administratif qu'il y a un semblant de révolte. Sa conviction lui dicte d'accepter le projet de délibération.

Le groupe d'Ensemble à gauche annonce qu'il rejoint son préopinant. Il prend note de l'intervention de Me Lachat concernant le conseil de modifier la LAC. Cependant, il n'est pas d'accord avec Me Lachat lorsqu'il affirme que cela va bloquer le travail de l'administration. Même si c'est un coup d'épée dans l'eau, le groupe Ensemble à gauche votera le projet de délibération parce qu'il trouve indécent qu'une administration qui se dit de gauche mette dehors des gens en fin de vie pour mettre des logements-relais pour femmes battues au-dessus d'une crèche.

Le Parti socialiste va refuser le projet de délibération, car il partage les propos de M° Lachat. Il rappelle en outre son vote concernant la Villa Ambrosetti. En l'occurrence, quoi qu'on puisse penser du cas particulier de la Villa, il pense que l'on ne règle pas un cas particulier avec une modification législative générale. Cela ne clarifiera pas le partage des compétences et la Ville sera certainement accusée de ne pas respecter l'unité de matière. Il lui semble que le cas particulier exige une prise de position politique, voire un débat, mais pas une modification législative générale. La LDTR paraît claire et la seule question qui reste sera celle de savoir si le type de logements proposés restera du logement ou si ce sera une structure médicale ou sociale, assortie ou non de logements. Le groupe se range donc à l'argumentaire de M° Lachat.

Le Mouvement citoyens genevois reste dubitatif quant à la mise en application du projet de délibération, mais considère que le comportement du Conseil administratif est intolérable. En conséquence, le groupe votera en faveur du projet de délibération.

Le Parti libéral-radical indique que le texte est incompatible avec la situation. Il rappelle que le texte du projet de délibération a été rédigé parce que la commission a pris une décision, dans le cadre de la rénovation de la Villa Ambrosetti, qu'elle a assortie d'une recommandation; dans celle-ci elle affirmait son accord quant à la transformation des locaux du rez-de-chaussée en crèche et son désaccord quant à la réaffectation proposée pour les logements-relais qui supposait l'expulsion des locataires du Îer étage. La commission avait alors reçu une lettre cosignée par M^{mes} Alder et Salerno, qu'il trouve inacceptable, dans laquelle elles affirmaient que, malgré la décision du Conseil municipal, elles continueraient les procédures d'expulsion. Il indique qu'il souhaiterait qu'une prise de position claire quant à cette question émane du Conseil administratif. Il faudrait ainsi que le Conseil administratif confirme au Conseil municipal qu'il a cessé les procédures d'expulsion, comme demandé dans la recommandation, sans quoi le Conseil municipal se verra contraint de revoir sa position et de perdre du temps à faire des choses absurdes. Pour lui, ce texte ne vaut rien et il ne change rien à la situation. Cependant, il pense qu'il faut une prise de position claire du Conseil administratif indiquant qu'il a pris note de la décision du Conseil municipal, afin que la Ville fonctionne correctement, à savoir que lorsque le législatif légifère, l'exécutif exécute.

L'Union démocratique du centre est choquée par le comportement du Conseil administratif. Cependant, le texte est creux et il pense que le Conseil municipal s'engage dans un bras de fer politique. La question est maintenant de savoir si l'on souhaite aller jusqu'au bout. Il estime qu'il serait de bon ton d'attendre l'avis de son groupe sur cette question, c'est pourquoi il s'abstiendra de voter ce soir, annonçant qu'il prendra position durant la séance plénière.

Le président soumet le projet de délibération PRD-52 aux voix, qui est refusé par 8 non (2 Ve, 3 S, 3 LR) contre 5 oui (2 EàG, 1 UDC, 2 MCG) et 2 abstentions (DC, UDC).

Le rapport est retiré.

4. Questions orales.

Le président. Nous traitons maintenant les questions orales. Je passe la parole à M^{me} Martine Sumi.

M^{me} **Martine Sumi** (S). Ma question s'adresse aussi bien au maire qu'à M^{me} Esther Alder. Nous sommes particulièrement gâtés cette année de célébrations pour le bicentenaire, qu'il s'agisse d'événements culturels, historiques, festifs, théâtraux. Néanmoins, l'Institut national genevois, à la promenade du Pin, a sorti une magnifique plaquette, prioritairement destinée aux jeunes, et je l'ai cherchée désespérément dans nos bibliothèques, elle n'y est pas encore. Je pose la question de savoir quand nous allons l'acquérir. A l'occasion de la cérémonie de promotions des citoyens et citoyennes, ne serait-ce pas une idée intelligente de distribution aux jeunes?

M^{me} **Esther Alder, conseillère administrative**. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Madame Sumi, merci pour votre suggestion. Je crois que c'est un élément que vous portez à notre connaissance, et je verrai avec M. Deuel, chef du Service de la jeunesse, si cet ouvrage pourrait être distribué à l'occasion des promotions citoyennes.

M. Simon Brandt (LR). En l'absence de M. Barazzone, je pense que ma question s'adressera à M. Kanaan. J'ai pris connaissance avec une grande surprise, par la *Tribune de Genève*, que la journée de conseils aux propriétaires de chiens allait être annulée parce qu'elle coûtait 5000 francs, somme que la Ville n'avait pas. Ma question est donc la suivante: est-ce que la Ville de Genève manque tellement d'argent qu'elle ne peut pas dépenser une si petite somme et, avant que le ridicule ne nous tue, n'y a-t-il pas un moyen de résoudre cette situation et de permettre l'organisation de cette journée?

M. Sami Kanaan, **maire**. Monsieur le conseiller municipal, ma réponse sera brève, je ne suis pas au courant d'une demande qui aurait été refusée. Je l'ai également appris par la *Tribune de Genève* et je suis étonné de l'intitulé selon lequel mon service et celui de M. Barazzone se renvoient la balle.

Il y a trois ans, le Service des sports, qui dépend de mon département, avait dit que pour des raisons techniques on ne pourrait plus aider, parce que les quelques rares tentes dont nous disposons sont prioritairement utilisées pour des manifestations sportives. Ces tentes doivent être maintenues avec des sardines et, pour des raisons techniques, il n'est plus possible de faire comme d'habitude. Mais le Service logistique et manifestations de M. Barazzone avait ce qu'il fallait. Depuis, mon département n'a plus entendu parler de cette manifestation qui a lieu chaque année et qui fait sens. Pour la suite de la réponse à la question de savoir ce qui s'est passé, je demanderai à mon collègue, dès qu'il sera là, de donner un complément d'information.

M. Pascal Spuhler (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Esther Alder et concerne la Cité Seniors, qui se situe à la rue Amat. A la fin du printemps, début de l'été, les gens qui travaillent aux Unités d'action communautaire (UAC) ont investi la Cité Seniors, qui occupe deux salles dans le bâtiment entre la rue Rothschild et la rue Amat. La Cité Seniors utilisait ces deux salles, l'une avec un téléviseur et l'autre sans téléviseur, et les seniors se partageaient ces salles d'une certaine manière.

Les UAC ont pris possession de l'une des deux salles et ont demandé aux seniors d'occuper la salle où se trouve le téléviseur. Soit. Quelque chose allait peut-être se préparer, mais, finalement, les seniors ont été bien dépités, puisque tout au long de l'été ils n'ont vu que du personnel des UAC, profitant du soleil les rares jours où il y en avait. Mais ils n'ont pas vu d'animation dans cette salle. Quid de cette salle? Pourquoi les UAC en ont-ils pris possession et pourquoi démunir les seniors qui ont besoin de ces deux salles? Certains seniors jouent aux cartes, d'autres ont besoin de tranquillité et ne veulent pas déranger les autres seniors qui regardent la télévision.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, l'occupation des locaux au sein de mon département se fait de concert entre les différents protagonistes, que ce soit la Cité Seniors ou le personnel des UAC, qui dépendent tous les deux du Service social. En l'occurrence, je ne pense pas qu'ils aient, comme vous le disiez, passé l'été à prendre des bains de soleil... (Remarque.) Vous les avez vus!

Je vais donc me renseigner et je vous donnerai plus d'éléments. Mais il s'agit de ne léser ni les uns ni les autres, il s'agit d'optimaliser l'utilisation des ressources administratives et, surtout, de nos locaux.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Il y a un an, la Ville achetait l'immeuble 12, rue des Alpes et j'aimerais savoir ce qu'il advient de cet immeuble car, pour l'instant, visiblement, il ne s'y passe rien. D'autant plus que, si je me souviens bien, il s'agit d'une société immobilière et que nous devrons payer l'impôt fédéral et l'impôt immobilier complémentaire à l'Etat. J'aimerais donc savoir combien cela coûtera à la Ville. Merci.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, il se passe quelque chose au 12, rue des Alpes. Nous avons assaini la situation, nous avons pris possession de ce bâtiment en février 2014 et, comme je m'y étais engagé, nous sommes à la recherche de repreneurs.

Mais vous vous y êtes intéressé, puisque vous êtes membre de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS); vous êtes donc parfaitement au courant du fait que nous avons dû faire un nettoyage succinct et que les échafaudages, qui pourrissaient la vie de toutes les personnes qui passaient sous ces arcades éphémères, ont été enlevés. Nous avons dû assainir aussi l'intérieur, qui était jonché de gravats, et nous espérons que la FVGLS ou d'autres personnes reprendront cet immeuble au prix où nous l'avons acheté, c'est-à-dire 6,4 millions de francs – vous le savez. Voilà où nous en sommes pour l'instant.

Les recours de la société immobilière auprès de l'Etat ont été levés, puisque c'était un litige entre l'Etat et la société immobilière. Il n'y a donc plus de recours, la situation est assainie. Reste encore la question de la liquidation de la société immobilière, comme vous l'avez remarqué, mais soit l'acheteur achètera en propre cette société immobilière et il se débrouillera avec, soit il ne voudra pas l'acheter et il faudra qu'on règle aussi ce problème.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je suppose que ma question s'adresse à M. Pagani. Il y a un projet pour mettre aux normes des WC de la Ville de Genève et cela représente beaucoup de problèmes. J'ai longtemps marché dans notre belle ville et j'ai remarqué que souvent les touristes sont empruntés pour trouver des WC.

Au 105, rue de Lausanne, un petit exploitant serait d'accord de s'occuper d'un WC. Ne pourrait-on pas alors, comme bailleur, le remettre à cette personne

et le mettre aux normes de sécurité du jour? C'est un petit exploitant qui essaie de s'en sortir. Je sais que ce problème vous chicane un peu, c'est un point chaud, pas un point social, bien qu'il serve de relations sociales dans le quartier. Ce WC, qui n'est pas en si mauvais état, ne pourrait-on pas le mettre aux normes en urgence, Monsieur Pagani?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de cette question, mais je vous rappelle que ce Conseil municipal, il y a huit ans, a été saisi d'une demande générale de rénovation des toilettes. Cela a d'ailleurs fait les gros titres des journaux. Nous avons décidé d'adopter des trains de mesures sur la septantaine de toilettes publiques que nous avions alors. De mémoire, nous avons fermé une vingtaine de WC, il nous en reste la différence, et nous vous proposons année après année toute une série de rénovations de toilettes publiques; nous arriverons à bout touchant dans deux ou trois ans. Certains WC que nous avions fermés ne se prêtent plus du tout à l'utilisation, puisqu'ils n'ont pas d'accès pour handicapés et qu'ils sont impraticables. Je pense, mais je vous le dis de mémoire, je vous le confirmerai le cas échéant, que ce WC-là fait partie de ceux qui nous avions décidé de fermer, parce que son accès n'est pas possible pour les personnes handicapées.

En revanche, nous mettons à disposition, lors des fêtes durant l'été, par exemple, des toilettes installées temporairement par le Service logistique et manifestations de mon collègue Barazzone. Il semble que nous avions mis un terme à la saga des WC, j'espère que vous ne rallumerez pas le feu, Monsieur Daniel-Dany Pastore... et encore merci de votre question!

M^{me} Patricia Richard (LR). Ma question s'adresse à M. le maire et concerne la fête du 1^{er} Août. Je vous le dis tout de suite, j'ai trouvé très bien le changement de lieu et beaucoup de personnes l'ont apprécié. Mais une chose m'a interloquée – et pas que moi – , c'est l'affiche où il manquait singulièrement un symbole fort: le drapeau suisse! Cela surtout qu'il s'agit du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. Enormément de personnes se sont étonnées de l'absence du drapeau suisse et d'autres, qui ont vu les affiches, n'ont pas fait le lien avec la fête du 1^{er} Août, ce qui fait qu'elles n'y sont pas allées. Elles ont complètement zappé, étant donné qu'elles n'ont pas vu le drapeau.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le drapeau ne figurait pas sur les affiches et si vous remédierez à cette lacune à l'avenir? Merci.

M. Sami Kanaan, maire. Madame la conseillère municipale, j'ai eu un certain nombre de réactions sur cette question, notamment par messagerie et par lettres. J'ai répondu à toutes les personnes qui se sont adressées directement à

moi. Je vous résume les réponses que j'ai faites à ces personnes. Le jour même, cela a déclenché beaucoup de passion.

D'abord, contrairement à ce qu'on croit, les dernières années, ni au niveau de la Ville de Genève ni dans beaucoup de communes, un drapeau suisse ne figurait sur les affiches de la fête du 1^{er} Août. Cela peut surprendre, mais j'ai vérifié; je ne dis pas que cela n'a jamais été le cas, mais ce n'est pas une coutume absolue. Maintenant, on pourrait discuter pour savoir si le drapeau doit figurer ou pas. Pendant la cérémonie – je crois que vous y étiez, Madame Richard –, le drapeau suisse était très présent sur toutes les tables. Nous avons évidemment eu la cérémonie officielle, la levée du drapeau et le *Cantique suisse*.

Je pensais qu'il était suffisamment évident que, lorsqu'on parle du 1^{er} Août, on parle de la fête nationale. On m'a même reproché de mettre «Genève célèbre la fête nationale suisse», comme si Genève n'était pas en Suisse... Quoi qu'on fasse dans ce genre de cas, les gens l'interprètent et, quelque part, cela montre l'attachement très fort à cette fête. C'est vrai que c'est l'année du bicentenaire et, pour cette raison, j'ai rappelé que c'est la Suisse. C'est aussi, pour tous les étrangers de passage à Genève ou qui viennent d'arriver, l'occasion de rappeler que c'est la Fête nationale suisse.

Quant à l'affiche, je reconnais, à la suite des réactions – je vous le dis en toute franchise –, que cette feuille volante bicolore est une ligne graphique de l'ensemble des événements liés à mon année de mairie, et les couleurs s'arrêtent à l'événement. Là, il s'agissait des couleurs de la Suisse, mais c'est vrai que ce n'était pas exactement le drapeau suisse. C'est un choix. Voilà, on peut le discuter, je suis tout à fait d'accord avec vous, Madame.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble, elle m'a été inspirée par un article du *Courrier* intitulé «Climat délétère à la Bibliothèque de Genève?». On apprend que 36 collaborateurs ont écrit une lettre au département de la culture et du sport et que 17 d'entre eux bénéficient d'un soutien psychologique. Dans ce cadre-là, je voudrais savoir, de façon générale, si, selon les articles 77 à 79 et 100 du statut du personnel municipal, si, selon les procédures relatives à l'atteinte à la personnalité prévues pour permettre aux membres du personnel de faire constater d'éventuelles atteintes à la personnalité, cette procédure est utilisée en pratique. Combien de plaintes pour atteinte à la personnalité ont-elles été déposées par année de 2010 à 2014, combien de ces plaintes ont-elles fait l'objet d'une enquête ordonnée par le Conseil administratif et combien de plaintes ont-elles abouti à la constatation d'une atteinte à la personnalité?

M. Sami Kanaan, **maire**. Madame la conseillère municipale, je le dis d'emblée, sur les demandes générales que vous exprimez, il faut qu'on aille faire un inventaire en quelque sorte de l'application du nombre de cas. On ne pourra

donc pas vous répondre aujourd'hui; je verrai avec ma collègue Sandrine Salerno et la Direction des ressources humaines (DRH). Ce que je peux vous dire, c'est que les procédures sont utilisées. J'ai appris, comme vous, par le *Courrier*, qu'il y aurait eu – je mets au conditionnel – 17 personnes au bénéfice d'un soutien psychologique.

La meilleure nouvelle, c'est que je ne le sache pas, parce que, justement, c'est respecté. Aujourd'hui, si un collaborateur ou une collaboratrice estime ne pas pouvoir être entendu par sa hiérarchie, qu'un conflit de travail devient trop conséquent et qu'il ne peut être entendu par sa voie hiérarchique, pas le supérieur direct, mais la direction du département, voire le magistrat, il peut s'adresser à la DRH de manière très confidentielle.

Je dirais donc que c'est presque rassurant que je ne sois pas au courant qu'il y ait 17 personnes, car la DRH les traite selon les procédures, donc l'Unité santé et sécurité. De telles situations, le cas échéant, sont prises en charge par la DRH selon la procédure en vigueur. Cela prouve que la procédure existe et qu'elle est utilisée par les personnes qui estiment en avoir besoin.

Trente-six collaborateurs de la Bibliothèque de Genève ont écrit une pétition – je vais dire comme ça – que j'ai reçue, puisqu'elle m'était adressée. On a réuni la commission du personnel pour faire le point – elle sert aussi à ça, la commission du personnel – et on a pu décrisper un certain nombre de choses.

J'aimerais quand même insister sur le fait qu'il y a eu un changement – je le salue et j'insiste: je l'ai voulu – des horaires d'ouverture au public vers une extension le samedi, parce qu'il y a une demande. Effectivement, cela a signifié un certain nombre de changements dans l'organisation des horaires. Les bibliothécaires sont là avant tout au service du public et ce changement, visiblement, n'a pas tout de suite bien passé. On est en train de mettre en place des mesures d'accompagnement, pour mieux prendre en compte les avis des uns et des autres sans changer l'objectif. Je vais recevoir le personnel de la Bibliothèque de Genève tout prochainement pour faire le point. Là, sur le plan général de la Bibliothèque de Genève, le processus d'accompagnement du changement est en place.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question est un corollaire de celle de M^{me} Pérez, parce que nous sommes assez soucieux d'apprendre par les journaux qu'il y a une crise à la Bibliothèque de Genève, une crise avec ce nouveau directeur, et nous voulons sensibiliser le magistrat à cette situation. En lisant la presse, il m'est apparu que les explications données par la hiérarchie – comme vous l'appelez – n'étaient pas tellement satisfaisantes. Lorsqu'on évoque 17 personnes en soutien psychologique, ce n'est pas seulement des mesures qui sont imputables au changement.

Je vous rappelle, Monsieur Kanaan, que ce département a été marqué par certains antécédents, dont vous n'étiez pas responsable, je le veux bien. Il y a eu le Grand Théâtre, le Musée d'art et d'histoire, et on aimerait s'assurer que le chef du département prend à cœur cette situation, qu'il a vraiment conscience qu'on ne peut pas laisser la Bibliothèque de Genève, qui était un endroit où les gens se sentaient bien, où le personnel vivait bien, dans une telle situation.

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur le conseiller municipal, je vous assure que je prends cela très au sérieux. Je précise tout de même, et je m'adresse à un membre du parlement qui est très soucieux de l'usage des deniers publics et du service au public, qu'effectivement j'ai demandé et validé un certain nombre de changements, typiquement les horaires, pour prendre un exemple concret. Je pense que la Bibliothèque de Genève est une de nos plus belles institutions patrimoniales, mais elle est insuffisamment valorisée; elle gère un patrimoine exceptionnel, on l'a vu avec les expositions sur le dépôt légal; par exemple, c'est toute l'histoire quotidienne de Genève, pas seulement les grandes personnalités.

C'est vrai qu'un certain nombre de projets en cours, un certain nombre de changements d'horaires, je l'ai dit, peuvent perturber le bon fonctionnement d'une maison dans un premier temps. Il est vital, dans ce genre de cas, de mener l'information correctement, notamment la consultation des personnes concernées. Mais aussi bien la commission du personnel que le personnel ont peut-être des doléances sur la manière d'opérer ces modifications, mais évidemment pas sur les options politiques de base.

Je peux vous dire que je prends très au sérieux la situation, que je suis très attentivement. Je suis convaincu que les choses vont se calmer rapidement.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Esther Alder. La loi cantonale sur le revenu déterminant unifié, le fameux RDU qui définit, je cite, «la hiérarchie des prestations sociales sous condition de ressources», c'est-à-dire la quasi-totalité des prestations sociales cantonales, a été modifiée par le Grand Conseil et le socle du revenu déterminant unifié comprend désormais, après la modification, toutes les prestations sociales, y compris celles dont la loi elle-même ne dresse pas la liste. Les prestations sociales municipales sont donc comprises désormais dans ce socle.

Qu'est-ce que cela signifie, qu'est-ce que ça change pour les bénéficiaires des prestations sociales de la Ville de Genève? L'allocation de rentrée scolaire est-elle concernée par cette intégration des prestations sociales municipales au socle du revenu déterminant unifié? Le Canton a-t-il, une fois de plus, l'intention

de réduire ses prestations sociales en prenant prétexte de celles accordées par la Ville de Genève? Comment le Conseil administratif a-t-il l'intention de répondre à cette tentative de réduire les prestations sociales cantonales au prétexte de celles de la Ville et comment entend-il défendre les droits des bénéficiaires des prestations sociales municipales contre les modifications de loi cantonale?

Le président. M^{me} la conseillère administrative Esther Alder vous répondra demain. Je passe la parole à M^{me} la conseillère municipale Danièle Magnin.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur Pagani, je sais que ce n'est pas votre choix, c'était celui de votre prédécesseur, mais vous avez néanmoins la responsabilité du pavage à la place du Molard. Or les pavés se descellent, se promènent; je sais aussi que ce ne sont pas des pavés efficaces, puisqu'ils sont pratiquement plus larges que hauts et que, par conséquent, ils ne peuvent tenir qu'avec du ciment. Mais je voudrais vous faire observer que beaucoup des élégantes qui se promènent à Genève, et qui ne sont pas forcément des Genevoises, portent souvent des escarpins, et si je cite simplement Louboutin ou Sergio Rossi, ce sont des chaussures qui valent entre 500 et 1200 francs la paire. Abîmer, casser un talon parce que la Ville n'entretient pas les pavés est tout à fait dommageable, au moins pour ces dames-là et certainement aussi pour toutes les autres qui cassent leurs talons de souliers moins chers.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je suis heureux que vous ayez posé cette question, parce que nous avons enfin trouvé une solution. D'ailleurs, je vous invite à aller voir les échantillonnages; nous avons pris une décision sur la couleur du ciment que nous mettrons sur cette place du Molard. Nous avons trouvé la solution idoine, parce que, comme vous le savez, nous devons réparer de temps en temps les luminaires cachés à l'intérieur des pavés. Nous avons donc trouvé l'agglomérat idoine pour faire en sorte à la fois de pratiquer ces réparations et de faire passer les balayeuses, puisque ce sont les balayeuses qui arrachaient ce ciment qui n'était pas adapté et qui se dégradait au fil du temps. Cela permettra à vos protégées, Madame la conseillère municipale, de se promener en toute sécurité et de préserver leur fortune personnelle. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} **Olga Baranova** (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone – merci de la lui transmettre. L'histoire est très simple. Il y a quelques années, les anciennes poubelles ont été remplacées. A l'époque, sous le règne de M. Maudet, toutes

les poubelles n'étaient pas munies de cendrier, surtout celles aux arrêts de bus. Quand M. Barazzone est arrivé à son poste, il a effectivement corrigé le tir, il a collé des cendriers sur les poubelles qui en étaient dépourvues. Mais il y a eu un énorme retour en arrière cet été: ces cendriers ne sont plus là! En revanche, ils ont été remplacés par des petites plaques en métal et un autocollant qui invite les gens à éteindre leur cigarette.

Ma question est double. D'abord, combien cette opération de retour en arrière a-t-elle coûté et, ensuite, M. Barazzone pense-t-il qu'il s'agit d'une politique cohérente?

Le président. Je pense que M. Barazzone vous répondra ultérieurement, si ses collègues lui transmettent la question. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Grégoire Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse, je pense, à M^{me} la conseillère administrative Esther Alder, et concerne le pavillon Cayla. Le quartier Saint-Jean-Charmilles a pu apprécier les débuts du processus de rénovation du pavillon, très ouvert sur le quartier pendant tout l'été. Je voulais connaître le calendrier des travaux de rénovation de ce pavillon.

Le président. Merci, Monsieur Carasso. C'est M. Rémy Pagani qui vous répond.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je réponds, car ce n'est pas du tout la municipalité qui s'occupe de ce pavillon. On parle donc de la petite maison – de nains – qui se trouve devant le cycle d'orientation de Cayla. C'est une association de promotion du vélo, pour la réparation des vélos, qui s'est créée, et qui faisait partie d'ailleurs d'un projet qui devait s'inscrire dans le programme de la ferme Menut-Pellet. Cette association est allée chercher des fonds auprès d'une grande fondation, et elle est en train de mener des travaux qui ont été délégués au maître d'ouvrage par l'Etat de Genève, ou même qui a pris possession en pleine propriété de cette maison.

M^{me} **Michèle Roullet** (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder. Madame Alder, vous avez nommé dans votre département, en août 2012, une nouvelle cheffe de service de la petite enfance. Or, cette même personne vient

d'accepter, en mai dernier, un mandat pour quatre ans, de juin 2014 à la fin mai 2018, de présidente du Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP). Premier échelon hiérarchique de votre département, ce haut cadre porte donc une double casquette.

Ma question est la suivante: trouvez-vous adéquate la fonction qu'occupe votre cheffe de service de la petite enfance, qui remet en question l'indépendance du GAPP par rapport à la Ville de Genève?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, vous avez parfaitement raison. Il a été demandé à M^{me} Capeder de ne pas se positionner lorsque les intérêts de la Ville étaient en jeu. En outre, le Conseil administratif est en train de se pencher sur un règlement, en quelque sorte, pour clarifier justement les mandats tels que vous le soulignez, parce que cela peut créer de la confusion. Nous sommes donc en train de réfléchir à ce sujet.

D'autre part, M^{me} Capeder va également réfléchir sur la question de savoir s'il est vraiment approprié, compte tenu de sa fonction, d'assumer la présidence de ce groupement.

M. Vincent Subilia (LR). Ma question s'adresse au conseiller administratif Rémy Pagani – elle intéressera en premier plan notre collègue M. Pierre Rumo, des bancs d'en face. Monsieur le conseiller administratif, vous me pardonnerez le caractère répétitif de ma question, mais je crois que chacun dans cette enceinte – comme les citoyens que nous avons vocation à représenter – est préoccupé par l'état d'avancement des travaux du boulevard du Pont-d'Arve. Comme vous le savez, je l'avais fait observer dans cette enceinte il y a trois mois, ces travaux génèrent non seulement des nuisances considérables, donc un ralentissement de trafic dont chacun aura bien mesuré l'ampleur, mais aussi, et je me permets de le souligner avant qu'un accident grave n'intervienne, si ce n'est pas déjà le cas, un véritable risque sécuritaire.

Une double question à votre endroit, Monsieur le conseiller administratif. Quel est le statut de l'état d'avancée des travaux? Je vous prierais de le considérer sous l'angle de la Ville et de ne pas systématiquement incriminer la politique du Canton. Deuxièmement, pouvez-vous nous confirmer – mais je crois malheureusement que vous allez l'infirmer – que vous saisirez l'occasion de ces travaux qui n'en finissent pas pour les porter à maturité en y imposant le phonoabsorbant? Puisque je suis magnanime, je profite de saluer les efforts qui ont été faits sur les quais, puisque, enfin, la deuxième partie de ceux-ci a été recouverte de phono-

absorbant. Il aurait probablement, là aussi, été préférable de le faire en une fois. Je me réjouis de vous entendre et je vous remercie.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le conseiller municipal, je suis, comme vous, dépité. Regardez ce qui s'est passé, vous le dites vous-même, et tout le monde s'en réjouit, nous avons mis du phonoabsorbant sur le quai Wilson, mais on va devoir s'y reprendre à trois fois! L'année passée, pendant les vacances, premier tronçon jusqu'à la rue de la Cloche; cette année jusqu'au Monument Brunswick; et, l'année prochaine, la Direction générale des transports (DGT) nous permettra de finir jusqu'au pont. C'est dire les efforts que nous devons faire pour mettre ce phonoabsorbant qui, tout le monde en convient, permet d'alléger le bruit et la pollution que les habitants de cette cité subissent tous les jours, malheureusement, et je le regrette comme vous.

Vous dites que je me défausse toujours, mais le quai Wilson, c'est typique. Nous avons négocié pied à pied avec la DGT, mais elle ne nous a pas permis de faire en une seule étape ce qu'on aurait pu faire l'année passée, et ce serait réglé. On va devoir prendre deux étés de plus pour réaliser un aménagement que tout le monde se plaît à reconnaître comme extrêmement positif.

Le boulevard du Pont-d'Arve, c'est la même chose. Les intervenants du boulevard du Pont-d'Arve, qui sont les Services industriels de Genève, sont aujourd'hui à pied d'œuvre pour finir ce qui a été engagé depuis bientôt deux ans. Je le regrette comme vous. Mais je vais être très clair, Monsieur le conseiller municipal, je demanderai demain les détails de notre action pour faire en sorte que ces travaux ne durent pas aussi longtemps. Vous verrez que c'est extrêmement difficile. Je prends aussi l'exemple de la rue de Saint-Jean: 49 modifications de chantier pour ne pas altérer le passage du bus! Est-ce que vous imaginez les acrobaties qu'il faut faire pour mener un chantier qui aurait dû durer une année, mais qui a duré malheureusement deux ans et demi, à cause des aléas de chantier?

Voilà, Monsieur le conseiller municipal, on en est réduit à cela. Mais sachez que je suis pugnace et que j'arriverai à poser ce phonoabsorbant au boulevard du Pont-d'Arve, comme j'ai posé le phonoabsorbant sur le quai Wilson, comme on posera du phonoabsorbant dans une majorité de nos rues à Genève.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question tombe très bien, elle s'adresse aussi à M. Pagani et elle concerne le boulevard du Pont-d'Arve et sa réponse à cette dernière question. Monsieur Pagani, quand vous dites que dans l'immense majorité des cas deux voies sont maintenues – je ne veux pas paraphraser Yves Nidegger au Conseil national sur un autre sujet et sur la taille de votre nez sur l'échelle

de Pinocchio – sachez que, hier soir encore, il n'y avait qu'une seule voie! Quand vous dites qu'à part quelques cas exceptionnels deux voies sont maintenues sur le boulevard du Pont-d'Arve, c'est faux! Puis vous nous dites que cela aurait dû être fini en septembre, mais pensez-vous vraiment que les travaux vont encore durer un ou deux mois, ou seront-ils terminés seulement l'année prochaine?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, je relève qu'une fois de plus on me traite de menteur, je ne peux que vous rappeler à vos obligations, Monsieur le président.

Je trouve un peu spécial, Monsieur Genecand, de me faire porter le chapeau d'un chantier qui n'est pas le nôtre. Ce chantier est celui des Services industriels de Genève (SIG). Nous avions fait une réponse, car nous avions des informations selon lesquelles les SIG termineraient ce chantier à la fin septembre – je vous renvoie à la réponse que j'ai faite par écrit. Nous avions aussi l'information que les SIG et la DGT laisseraient deux voies ouvertes. Voilà, Monsieur le conseiller municipal, vous ne pouvez pas me traiter de menteur alors que ces informations viennent d'un service dont je n'ai pas la charge. Si j'avais eu la charge de ce chantier, permettez-moi de vous dire que cela se serait passé autrement!

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse au maire, M. Sami Kanaan. Puisque nous n'avons pas encore de plage aux Eaux-Vives, et que la votation du 28 septembre sur la rade risque de fusiller les nappes phréatiques et d'endommager les deux rives si le oui l'emporte, ce qu'on ne peut pas souhaiter pour la ville de Genève, le salut pour les Genevois serait-il sur les îles? Je fais référence à un article de la *Tribune de Genève* du 4 septembre sur le projet de l'artiste Bertrand Planes, de créer une île artificielle de 15 m sur 15 à l'été 2015, pour un coût modeste de 27 000 francs.

Puis la galeriste Laurence Bernard, qui soutient ce projet, annonçait qu'une demande serait bientôt faite à la Ville de Genève. Ma première question est: comment voyez-vous ce projet d'une île artificielle à Genève? Puis, Monsieur le président, vous me permettrez de glisser une deuxième question qui concerne l'amarr@GE, cette magnifique croix suisse amarrée au pont de la Machine. Un premier bilan a-t-il déjà été fait, quel enseignement en tirez-vous et aura-t-on la chance de la voir aussi pendant l'hiver et au long de l'année 2015? Ma question porte donc sur la vie sur l'eau. Merci.

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur le conseiller municipal, je réponds volontiers à vos questions sur la vie aquatique de notre cité. On prend le territoire

là où on peut, effectivement, mais sans détériorer les rives magnifiques que nous avons et qu'il faut préserver.

Le projet de créer une île artificielle, honnêtement, je n'en ai pas encore vu le contenu exact et je n'ai pas souvenir d'une demande qui m'aurait été adressée. Le premier enjeu est d'avoir les autorisations, car tout ce qui est lacustre et fluvial relève du Canton. C'est un préalable, sur le principe même de pouvoir poser, et j'imagine qu'il y aura un certain nombre d'obstacles techniques: Compagnie générale de navigation (CGN) et circulation. Nous savons qu'un problème du Petit-Lac, c'est qu'il est extrêmement utilisé par de très nombreux usagers. Sur le principe, cela paraît sympathique et mérite un examen, mais j'attends la demande.

Quant à l'amarr@GE, nous aurons un bilan chiffré à la fin de ce mois. La fréquentation est remontée, elle est en rapport avec la météo. En gros, on a remarqué que dès que la météo s'y prêtait cette installation avait beaucoup de succès, était très appréciée comme un élément rafraîchissant dans la cité. C'est à mi-chemin entre une pataugeoire et une vraie piscine, les gens apprécient bien de pouvoir se rafraîchir au milieu de la cité. Au passage, je remercie le Service des sports qui gère cette installation au quotidien, car il s'agit d'un bassin qui a besoin d'un personnel qualifié. Il est prévu de la réinstaller pour l'été 2015. En hiver, nous n'avons pas prévu de la laisser, ce serait moins apprécié. Pour l'avenir, c'est vrai qu'on ne pourra pas la laisser à cet endroit-là, mais nous avons le dispositif, il a été offert par un généreux mécène genevois. C'est vrai qu'on se posera la question de savoir comment l'utiliser au-delà de la période du bicentenaire.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani, elle est relativement récurrente depuis 2008. Où en sommes-nous avec le feuilleton de la place des Acacias? Les habitants appellent de leurs vœux cette place, une motion a été déposée en 2008, puis nous en avons reparlé et, Monsieur Pagani, vous aviez très justement répondu qu'on attendait l'initiative des 200 rues piétonnes, et ensuite le plan pour les zones 30 km/h. Finalement, je me suis demandé où en étaient vos services d'urbanisme et autres par rapport aux vœux des habitants, qui vous ont interpellé et que vous avez également rencontrés aux Acacias. Je voulais donc savoir où nous en étions avec ce projet.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, Madame la conseillère municipale, ce n'est pas que je me défausse, mais je veux vous répondre de manière tout à fait précise. Je vous répondrai donc demain.

M^{me} **Natacha Buffet** (LR). Ma question s'adresse à M. Kanaan et concerne les bibliothèques, puisque je reviens sur le service InterroGe. En effet, à part trou-

ver quelques questions insolites auxquelles les réponses apportées sont souvent très sympathiques, l'effet n'est-il pas uniquement d'amuser la galerie? Seconde partie de la question, peut-on se permettre le luxe en ce moment de surcharger nos bibliothécaires, car je considère que cette utilisation des fonctionnaires de la Ville de Genève pour répondre à des questions qui sont souvent cocasses et pour lesquelles on trouve des réponses assez aisément sur internet, ou auprès des gens qui nous entourent, est-ce vraiment le rôle de la Ville de Genève de jeter l'argent par les fenêtres de cette manière?

M. Sami Kanaan, maire. Madame la conseillère municipale, vous avez posé la question sous une forme qui ne ressort pas de votre style habituel, je ne sais pas si c'est l'approche des élections... Je ne répondrai pas à votre question telle qu'elle est formulée, parce que ce n'est pas une question, c'est une intervention politique. En revanche, je réponds très volontiers sur InterroGE, et je vous enverrai par écrit les éléments de réponse.

J'avais envoyé systématiquement la réponse à tous vos collègues qui ont déjà posé cette question dans le passé – je rappelle M. Bennaim et quelques autres – qui montre qu'à part quelques questions qu'on peut effectivement considérer comme cocasses, l'immense majorité des questions sont extrêmement sérieuses. Nous avons de très nombreuses questions émanant de jeunes de tous âges, parfois directement, parfois relayées par les enseignants ou les parents.

Moi, ma réponse est simple, c'est une question de choix, ce projet a d'ailleurs été validé par le Conseil municipal à l'époque, qui avait voté au budget 2012 – ou 2013 – deux postes qui coordonnent ce projet avec l'ensemble des bibliothèques genevoises. Moi, j'y crois, la réponse est humaine, parce que Google, Wikipédia, cela peut rendre service, je les utilise moi-même ponctuellement comme je pense la plupart d'entre vous, mais des réponses certifiées sur des questions que les gens se posent réellement, des questions sérieuses sur tous les registres imaginables – et je vous en donnerai un échantillon par écrit –, je trouve que c'est une prestation de service public et c'est l'évolution du métier de bibliothécaire.

On ne se rend pas compte quand en voyant le site que c'est ce genre de questions que les bibliothécaires ont aussi à leur propre guichet au quotidien. Les gens qui visitent les bibliothèques municipales viennent bien sûr pour emprunter des ouvrages ou des disques, pour lire la presse, mais ils viennent aussi pour se renseigner. Je les comprends, je les soutiens, ils préfèrent avoir des réponses certifiées de la part de gens qui savent ce qu'ils répondent plutôt qu'une recherche sur Google dont on n'est pas sûr de l'authenticité de la réponse.

Il y a plusieurs variantes de ce projet, une version plus limitée sur la Suisse, la Bibliothèque nationale, un projet valaisan, un projet à Lyon, qui montrent que dans la durée des centaines de personnes sont à 99% enthousiastes. Je vous documenterai cela par écrit avec grand plaisir.

M. Eric Bertinat (UDC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Permettez-moi de revenir sur la conférence de presse que vous avez donnée, avec votre collègue M. Kanaan, pour dire tout le mal que vous pensiez de l'initiative de l'Union démocratique du centre sur la traversée de la rade. Je l'ai écoutée avec beaucoup d'attention, puisqu'elle touchait en partie l'initiative qui, soit dit en passant, n'empêchera nullement la création de la plage des Eaux-Vives, contrairement à ce qui a été dit. Vous avez donc expliqué ce que vous pensiez de ce projet, mais dans tout ce que vous avez dit je n'ai pas entendu parler du pont du Mont-Blanc. Or, le pont du Mont-Blanc, on le sait, va devoir faire l'objet d'une rénovation lourde, à tel point qu'aujourd'hui le Parti libéral-radical va déposer un projet de délibération, le PRD-91, qui demande un crédit d'étude pour analyser les travaux nécessaires au bon entretien de ce pont.

Monsieur Pagani, je vous connais assez, et il me semble que vous en avez parlé brièvement lors d'une séance de commission, vous savez que le pont du Mont-Blanc va devoir subir des travaux très lourds. Ce qui m'étonne, c'est que vous n'ayez pas profité de cette conférence de presse pour le dire et que vous ne nous avez pas expliqué comment et à quelle date vous allez devoir faire ces travaux et comment vous allez gérer la circulation lors de la durée de ces travaux.

Je relève que, sauf erreur de ma part, ce n'est pas inscrit dans le 9^e plan financier d'investissement; c'est donc une musique d'avenir, mais que l'on sait pas si lointaine. J'aimerais bien vous entendre là-dessus, à savoir, un, avez-vous déjà fait une étude de cette problématique et qu'en ressort-il? Certainement des travaux en vue. Deux, comment allez-vous faire pour assurer la circulation sur cet axe important qu'est le centre-ville?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. D'abord, nous avons tenu une conférence de presse, mon collègue Sami Kanaan et moi, non pas pour dire tout le mal que nous pensions de cette traversée, mais pour informer nos concitoyennes et concitoyens de la réalité des faits. Vous me donnez l'occasion de dire que nous avons précisé des choses lors de cette conférence de presse d'informations, notamment l'état dans lequel se trouve le pont du Mont-Blanc, et j'ai précisé qu'il se porte très bien. Le jour où il sera nécessaire de faire passer un tram, il conviendra de réaliser exactement la même rénovation que celle du pont de Saint-Georges. Une couche de béton a été mise dessus, parce qu'il existe aujourd'hui des méthodes tout à fait adaptées qui permettent de renforcer le tablier.

Mais la structure du pont du Mont-Blanc se porte très bien, elle a été expertisée. D'ailleurs, vous aurez la conjugaison de ce que je viens de vous expliquer dans la *Tribune de Genève* ces prochains jours, puisqu'un journaliste s'est inquiété, comme vous, de l'état de ce pont. Il n'y aura donc pas besoin de bloquer la circulation d'une voie, puisque, comme vous le savez, il y aura encore de longues années avant que le tram passe sur ce pont.

J'ai aussi informé du fait que 75 000 voitures passaient il y a dix ans sur ce pont et, aujourd'hui, grosso modo, c'est 55 000 voitures. Il y a donc toujours la place pour laisser le bus en site propre, puisque nos concitoyennes et concitoyens de la commune Ville de Genève – c'est aussi une information que j'ai donnée – étaient 25% à n'avoir pas de voiture en 2000 et 35% en 2010. A Zurich, qui est notre grande sœur, 50% de la population de la commune de Zurich n'ont plus de voiture, les gens ont compris qu'il fallait jouer avec le transfert modal, avec différents modes de transport: le scooter, le vélo, le vélo électrique, à pied et avec les transports publics, qui fonctionnent très bien.

Notre volonté est d'assurer le meilleur fonctionnement possible des transports publics pour faire en sorte que ces tendances lourdes – le passage de moins en moins de véhicules sur le pont du Mont-Blanc en laissant la voiture au garage pendant toute la semaine – soient concrétisées aujourd'hui en tout cas dans notre municipalité. Je ne dis pas dans le canton, car c'est une autre paire de manches. Mais dans notre municipalité, c'est le fruit d'efforts constants de mes prédécesseurs qui ont occupé mon siège. Voilà pour ce qui est des informations concrètes que vous attendiez, Monsieur le conseiller municipal.

M. Javier Brandon (S). Je pense que ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder. J'ai été interpellé aujourd'hui par un collègue qui habite à la promenade de l'Europe. Il m'a signalé qu'un toboggan a été remplacé à l'entrée nord du centre commercial, entre le 99-Espace de quartier et l'école de l'Europe. Ce remplacement a été fait à la fin des vacances scolaires et pas au début, et il aimerait savoir pourquoi, parce que l'installation est aujourd'hui toujours fermée aux habitants qui veulent aller jouer avec leurs enfants et qui doivent se rendre à d'autres endroits.

Le président. Madame la conseillère administrative Esther Alder vous répondra demain. Je passe la parole à M^{me} la conseillère municipale Marie Mutterlose.

M^{me} **Marie Mutterlose** (S). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder et concerne aussi une aire de jeux, celle de Châ-

teaubriand. Si près du Palais Wilson, c'est un endroit agréable, il y a plein de jeux et j'amène quasi quotidiennement mon fils jouer à cet endroit-là. Malheureusement, il n'y a que deux balançoires et, comme tous les enfants adorent les balançoires, les parents sont obligés de faire la queue. Depuis le début de cette année, une balançoire est un peu abîmée; j'ai pensé que vos services auraient le temps de la réparer durant l'été, mais, malheureusement, jusqu'à présent, elle n'est toujours pas réparée. C'est très dangereux, parce que le fer soutenant le siège ressort. Ce week-end, j'ai vu un parent – inattentif – poser son fils sur cette balançoire, heureusement qu'une mère lui a dit de faire attention, sinon l'enfant tombait.

Ma question est de savoir si vos services attendent un accident avant de réparer cette balançoire. Ce serait bien de le faire rapidement, car les parents ne sont parfois pas attentifs et les enfants de moins de 2 ans ne se rendent pas compte du danger.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, vous savez que le département a à cœur la sécurité des enfants. Raison pour laquelle un important crédit, d'ailleurs voté par ce Conseil, avait été accepté pour rénover différentes places de jeux. Là, vous me signalez une défectuosité au niveau d'une balançoire, je relayerai cela auprès du Service des écoles et institutions pour l'enfance. Ce service tient un tableau de bord vraiment très sérieux et régulier sur la centaine de places de jeux en ville de Genève, et c'est important, lorsque des éléments défectueux sont constatés, qu'ils soient relayés auprès du Service des écoles. Je vous remercie, Madame.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone. Cet été, avec d'autres, j'ai été amené à organiser un certain nombre de manifestations contre les bombardements israéliens sur Gaza. Au cours de ces démarches pour obtenir les autorisations, j'ai eu un entretien téléphonique avec une dame de votre Service de la sécurité et de l'espace publics, qui, à ma demande d'autoriser un rassemblement sur la place de Bel-Air, sur les ponts de l'Ile, m'a répondu que non, qu'en principe ce genre de manifestation est prévu à la place des Nations. J'ai répondu que ce n'était pas possible, que c'était une condition inacceptable pour le droit de manifester que de dire qu'il n'y a pas de possibilité de manifester ailleurs que sur la place des Nations en ville de Genève. Là, elle m'a répondu qu'elle m'avait dit cela en vertu d'une directive.

J'ai demandé à pouvoir en prendre connaissance, mais elle m'a dit qu'il s'agit d'une directive interne. Ma question: avez-vous connaissance d'une telle directive? Et si elle n'existe pas, trouvez-vous qu'une telle manière de répondre aux gens qui veulent organiser des rassemblements en ville de Genève est correcte et,

si elle ne limite pas gravement la liberté d'expression? Si la directive existe, évidemment qu'on aimerait bien en connaître la teneur.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, merci pour votre question. D'abord, vous parlez de la liberté d'expression. Je vous confirme que la Ville de Genève n'entend pas s'immiscer sur le fond, sur la question du message qui est véhiculé, et je ne pense pas que c'était le sens de la réponse de la fonctionnaire avec qui vous avez parlé. Vous savez que, s'agissant des manifestations, notamment quand elles sont politiques, le cadre fixé à la Ville de Genève est assez simple, c'est l'autorisation donnée par le Canton. Vous savez qu'il y a une double autorisation et que la seule autorisation que nous donnons, nous, en ville de Genève, concerne l'occupation du domaine public.

A ma connaissance, les manifestations que vous décrivez ont eu lieu à la place de Bel-Air. Je m'étonne donc que vous posiez la question, puisque, dans le fond, on vous a donné l'autorisation de les organiser. Je peux vous dire d'ailleurs que nous avons reçu des plaintes de citoyens qui considéraient, à tort ou à raison, que ce n'était pas le bon lieu pour manifester, que cela posait des questions de dangerosité et certains problèmes de sécurité, compte tenu du fait qu'il y a beaucoup de trafic et qu'énormément de gens traversent cette place. Cela dit, le Canton, et donc la Ville, ont autorisé cette manifestation.

Je ne connais pas de directive, mais je me renseignerai pour m'en assurer, si ce n'est les contraintes fixées par le Canton dans de tels cas. Il est évident que, s'agissant de manifestations hautement politiques qui accueillent beaucoup de monde, il est préférable qu'elles se tiennent sur des places où elles ne mettent pas en danger la population qui manifeste. C'est peut-être pour cette raison qu'on vous a indiqué la place des Nations. Quoi de plus symbolique que la place des Nations pour manifester, en tout cas sur le genre de thématique que vous décrivez?

Monsieur le président, si je peux me permettre, M. Schnebli m'avait posé une question le 23 juin à laquelle je n'avais pas pu répondre. J'en profite pour répondre maintenant.

Le président. Je vous en prie.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur Schnebli, s'agissant des hélicoptères qui décollaient et qui atterrissaient à la caserne des Vernets, je vous avais dit que ce n'était pas la compétence de la Ville, et je me suis renseigné auprès du Canton. La caserne des Vernets fait partie intégrante du dispositif

opérationnel et stratégique de l'armée, comme vous le savez. Elle sert également lors des engagements subsidiaires de cette dernière au profit des autorités du Canton et, en particulier, de la police.

S'agissant maintenant des chiffres, en 2013, vingt-trois jours ont vu des hélicoptères décoller ou atterrir aux Vernets, neuf fois pour le Conseil fédéral, huit fois pour le compte de la police cantonale, cinq fois pour l'armée et une fois pour le Conseil d'Etat. Je peux également vous dire que le Département cantonal de la sécurité et de l'économie considère que les quotas d'heures de vol sont scrupuleusement examinés par les forces aériennes helvétiques, qui ne tolèrent aucun vol de confort ou de commodité. En outre, tout est mis en œuvre pour limiter ce type de vol pour respecter le voisinage. Voilà ce que je pouvais encore vous apporter comme réponse, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pierre Rumo (EàG). Ma question s'adresse aussi à M. Guillaume Barazzone, elle concerne également le domaine public, mais dans un domaine un peu moins agressif. Il y a quelques mois, j'avais soulevé la question concernant une des deux buvettes situées sur la plaine de Plainpalais. Les habitants de notre ville sont très attachés à ces deux buvettes, l'une située vers le rond-point de Plainpalais, l'autre côté sud. Il me semble que cette buvette est restée longtemps fermée après le départ de M. Sepe. Il est vrai également que la météo n'a pas été clémente en juillet et en août de cette année. Toutefois, les heures d'ouverture de cette buvette me paraissent très réduites et la palette des produits offerts à la clientèle, même si on ne peut pas comparer avec la précédente buvette, pourrait être un peu plus large et de meilleure qualité, alors que la Semaine du goût, patronnée entre autres par la Ville de Genève, va commencer à produire ses effets.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur Rumo, vous avez raison d'attirer mon attention sur cette question. Moi-même, qui ai traversé la plaine plusieurs fois par jour à la période que vous mentionnez, j'ai pu constater que le pavillon était malheureusement fermé, contrairement d'ailleurs au cahier des charges et aux conditions fixées par la Ville. Raison pour laquelle j'ai fait écrire par mes services un courrier à l'exploitant actuel, qui avait remporté l'appel d'offres, pour lui dire que ce n'était pas tolérable.

Je dois faire un point de situation la semaine prochaine avec mes services pour décider si on fait des contrôles réguliers, voire journaliers, dans ce domaine pour s'assurer que l'exploitant gère bien ce pavillon. Si ce n'est pas le cas, les conséquences sont simples, on a le droit de l'écarter de l'exploitation de ce pavillon et de relancer un appel d'offres pour s'assurer que les deux pavillons animent la plaine de Plainpalais. C'est l'ouverture des festivités à l'université, des milliers

d'étudiants seront autour de cette plaine de Plainpalais et je trouve intolérable que l'exploitant en question ne soit pas là tous les jours, conformément aux obligations qui sont les siennes. Je vous tiendrai au courant, mais sachez que nous n'avons pas laissé tomber cette histoire.

M. Gary Bennaim (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder. Nous avons la chance d'avoir un nouveau préau et de nouveaux jeux le long du boulevard Carl-Vogt, à côté du Musée d'ethnographie, mais – c'est fantastique! – il est déjà dans un état tellement catastrophique que je me demande si personne sur place ne s'en rend compte. Je pense qu'il aurait fallu l'entretenir dès le premier jour. Quelque chose est-il fait par l'école, car ils doivent voir que des bouteilles traînent et que les autres déchets doivent être nettoyés. Merci.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, effectivement, c'est une place de jeux très originale, puisque c'est une place de jeux sonore, qu'on a inaugurée il y a déjà plus d'une année. Concernant les déchets qui jonchent le sol de cette place de jeux, c'est vrai que c'est un réel problème, comme pour beaucoup d'autres places de jeux. Raison pour laquelle le budget du Service des écoles et institutions pour l'enfance, compte tenu des nettoiements qui doivent être effectués, est souvent en dépassement. C'est un problème, nous travaillons là-dessus. La police municipale, qui sera renforcée, pourra aussi collaborer pour que le domaine public soit mieux respecté. J'espère que toutes ces mesures feront que nous arriverons à améliorer aussi la sécurité des enfants dans ces espaces-là.

M^{me} **Delphine Wuest** (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani, qui n'est malheureusement pas là. Je vous remercie de la lui transmettre, Monsieur le président. Ma question concerne encore et toujours la sécurité sur le chemin de l'école. En tant que parent, j'ai reçu les résultats du plan de mobilité scolaire sur le sujet de la sécurité sur le chemin de l'école de mon quartier et, à la dernière page, en conclusion, on peut lire: «Dans ce contexte de fort trafic urbain, une nette amélioration de la sécurité est indispensable pour permettre aux enfants d'aller sans danger et avec plaisir à l'école.» Néanmoins, quelques travaux et tout fout le camp – si je puis me permettre.

En effet, j'aimerais savoir pourquoi, à la rue De-Candolle, qui est en travaux pour une question de pose de phonoabsorbant, on ne réfléchit pas un peu à cette sécurité des enfants. Je m'explique. A l'angle de la rue Saint-Léger-rue De-Candolle, il y a un passage pour piétons. Mais, étant donné ces travaux, une per-

sonne fait la circulation pour permettre aux véhicules de passer dans un sens, puis dans l'autre, mais cette personne est à environ 2 m du passage pour piétons. C'est dangereux, car les enfants voient la personne arrêter les voitures et veulent traverser. Je trouve que ce n'est pas très bien pensé. Il aurait été plus sensé que cette personne se place sur le passage piéton. Pourquoi, en cas de travaux, ne pourraiton pas réfléchir un peu mieux aux choses?

Le président. Merci, Madame Wuest. Votre question sera transmise. M. Pagani était excusé dès 18 h 15; il est également excusé demain pour la première séance. Je l'ai dit dans les communications du bureau.

M. Bayram Bozkurt (Ve). J'aimerais savoir quelles sont les règles exactes en matière d'autorisation de construire. En juillet dernier, nous avons appris par le média *Politeia.ch* du 7 juillet, qui titrait «La Fan Zone était-elle hors la loi?», que la Fan Zone s'est installée pendant un mois sur un terrain appartenant à la Ville de Genève et n'avait pas eu besoin de déposer auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) une autorisation de construire. Alors même que la loi cantonale sur la construction, qu'elle soit définitive ou provisoire, est extrêmement contraignante.

De très nombreuses personnes, qui se sont rendues aux Vernets et qui n'ont pas été refoulées, auront constaté que les infrastructures étaient assez lourdes et, pour un certain nombre d'entre elles, en hauteur. On y trouvait notamment des terrasses, montées avec des chauffages et des tubulaires. Pour la deuxième année consécutive, ils étaient obligés de déposer un dossier complet auprès de ce même département pour bénéficier d'une autorisation. Pour mémoire, Orange Cinéma se situe également sur un terrain appartenant à la Ville de Genève, et sa durée est équivalente à celle de la Fan Zone.

Je souhaite que le Conseil administratif réponde à la question suivante. Le Conseil administratif était-il au courant que la Fan Zone n'était pas au bénéfice d'une autorisation de construire délivrée par le DALE? Si tel est le cas, pourquoi a-t-il laissé faire et pour quelles raisons deux manifestations présentant de nombreuses similitudes ne bénéficient pas de l'égalité de traitement?

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur le conseiller municipal, vous parlez de la Fan Zone, c'est une manifestation avec un document de manifestation, qui a eu toutes les autorisations liées à une manifestation, des infrastructures de manifestation. Je peux vous dire que de la part du Canton et de tous les services, aussi bien du côté sécurité de la police que de celui des infrastructures, toutes les auto-

risations ont été accordées, puisque c'est un privé qui a monté la manifestation avec l'accord de la Ville. C'est clair que nous n'allions pas faire une Fan Zone pendant quatre semaines qui ne soit pas conforme aux normes en vigueur. Mais si vous avez d'autres informations, je vous prie de nous les préciser – de toute façon, c'est terminé maintenant. La Fan Zone, comme il y a deux ans, était évidemment au bénéfice de toutes les autorisations requises par la législation cantonale. Ni plus ni moins.

Vous dites qu'il n'y a pas d'égalité de traitement, il faudrait me préciser à quoi vous faites allusion, Monsieur le conseiller municipal, car je ne suis pas sûr d'avoir saisi à quel cas vous faites allusion lorsque vous dites qu'il y a une inégalité de traitement.

M. Jacques Pagan (UDC). Ma question s'adresse au Conseil administratif en tant que tel, en la personne de M. le maire Sami Kanaan. Il y a un chantier extraordinairement important et tellement gigantesque, dont on ne parle pas encore véritablement, malheureusement, mais auquel il faudra s'atteler le plus rapidement possible pour éviter les éventuelles erreurs; il s'agit de celui de la répartition des compétences entre le Canton et les communes, singulièrement la Ville de Genève. Un prérapport est sorti, concocté par des hauts fonctionnaires, des spécialistes cantonaux à ce sujet. Il a été transmis, je crois, à votre Conseil, il va être étudié et il y aura au mois de septembre une réunion.

Enfin, je ne sais pas comment les choses se présentent, puisque nous, en tant que conseillers municipaux, nous ne sommes pas associés à ces négociations et nous attendons de voir venir, en espérant que ce sera le meilleur et non pas le pire.

La question que je me permets de poser est: que pense faire le Conseil administratif pour nous tenir informés de l'évolution de la situation? Pense-t-il nous consulter? Irait-il même jusqu'à nous donner certaines garanties que nous puissions nous exprimer et faire valoir notre point de vue de telle sorte que la Ville de Genève parle d'une seule et même voix?

M^{me} **Sandrine Salerno**, **conseillère administrative**. Monsieur Pagan, je me permets de vous répondre, puisque c'est moi qui représente la Ville au sein du comité de pilotage que vous avez mentionné. J'ai proposé à la commission des finances – c'est un peu ma commission de référence – de venir l'informer du processus actuel. Je le ferai volontiers dans d'autres commissions, notamment la commission du logement, où vous siégez, si vous pensez que c'est opportun.

M. Rémy Burri (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder. J'hésite à dire «M^{me} Alder.com», parce que, là, Madame, encore ce soir vous venez de nous

distribuer une jolie collection de brochures et, comme M. le président semble tolérer deux questions par orateur durant cette soirée, je profite pour vous demander combien a coûté le tirage de ces productions.

Pour revenir sur ces petites productions – c'est la raison dans le fond qui a dicté ma question – , je suis tombé sur le merveilleux journal *Nouvelles*, journal de quartier largement diffusé dont tout le monde raffole, où vous faites l'objet d'une demi-page justement sur la sortie de ces brochures – je m'en réjouis pour vous. Jusque-là, pas de problème. Mais on ne sait pas trop si c'est du publirédactionnel ou de la rédaction, car, dans l'*impressum* de ce journal *Nouvelles*, si je vais sous «rédacteur en chef adjoint», je trouve M. Pascal Sauvain. A ma connaissance, M. Sauvain est, chose assez surprenante, un de vos proches collaborateurs et je me demande – comme la situation dénoncée tout à l'heure par ma collègue avec votre cheffe de service qui préside une association qui se bat contre vous – si vraiment il n'y a pas là aussi un conflit d'intérêts avec ce collaborateur qui est corédacteur de ce journal.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. S'agissant de l'information parue dans certaines éditions du journal *Nouvelles*, vous savez que ce journal est notamment destiné aux habitantes et habitants de cette ville. Cette brochure concerne directement la vie des quartiers et c'est important que cette information soit divulguée au niveau des *Nouvelles*. Je ne pense pas qu'il y ait conflit d'intérêts entre M. Sauvain et les tâches qu'il effectue. C'est une tâche d'utilité publique que d'informer la population de ce qui se passe dans son quartier.

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s'adresse à M. Barazzone, elle concerne les bancs de la Treille. Trois bancs avec dossier ont disparu depuis déjà un certain temps et, le beau temps revenu, ces bancs sont souvent utilisés par des personnes âgées. Je me demandais quand ces bancs reviendraient sur la Treille, ou, alors, s'ils sont partis dans un endroit où les gens n'en ont pas besoin pour s'asseoir.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je vous répondrai demain, Monsieur le conseiller municipal. Mais je profite de répondre à une question qui m'a été posée par M. Brandt concernant la journée de conseils aux propriétaires de chiens. En 2013, j'avais pris contact avec l'association Info-Conseils chiens et nous étions convenus que les organisateurs avaient le droit d'avoir une autorisation sur le domaine public sur la plaine de Plainpalais. Puis les organisateurs nous ont dit qu'ils n'avaient pas de tente et ils nous demandaient si nous pouvions les aider. La tente du Service des sports n'était pas disponible; nous

avons donc fait des recherches, mais nous n'avions pas de tente assez grande pour satisfaire aux besoins de l'association en question. Nous avons proposé, parce que nous avions un budget à disposition, de louer une tente, ce que nous avons fait parce que nous considérions – et je considère à titre personnel – que l'organisation de cette manifestation sur le domaine public était d'utilité publique. L'idée est de faire en sorte que les propriétaires de chiens puissent recevoir des conseils, donc un travail éducatif sur les chiens, c'est bon pour la société.

J'ai appris ensuite par la presse que les organisateurs avaient renoncé à organiser cette manifestation sur la plaine de Plainpalais. Je me suis renseigné cet après-midi et il se trouve qu'on a proposé des petites tentes que nous avons à disposition au Service logistique et manifestations. Mais il paraît que cela a mécontenté les organisateurs, qui ont dit avoir besoin d'une tente plus grande. Je n'ai pas reçu de demande à ce niveau-là.

Cela dit, je pense que ce genre de manifestation est utile, et c'est pour cette raison que j'étais d'accord d'aider les organisateurs l'année dernière. J'ai donc demandé à mes services de regarder ce que nous pouvions faire, si nous avions un budget disponible pour louer une tente à nouveau, parce que je pense que c'est essentiel de le faire. Maintenant, quand le fera-t-on? Cela dépendra de la disponibilité de la plaine de Plainpalais. Mais je peux imaginer que cette manifestation ait lieu en octobre ou en novembre, car c'est dans l'intérêt de tous. J'espère avoir répondu à votre question, Monsieur Brandt.

M^{me} **Jannick Frigenti Empana** (S). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder, conseillère administrative, et elle concerne ces fascicules qui nous ont été distribués ce soir. C'est une question un peu technique. Comment a été choisie la répartition par secteurs qu'on peut constater sur le fascicule? En effet, je lis que certains quartiers ont été divisés d'une façon que je pourrais qualifier d'arbitraire, en fonction des habitudes des personnes du quartier. Je m'adresse donc à M^{me} Alder pour connaître le type de décisions prises pour tel type de secteur.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je vous remercie, Madame, pour votre question. Depuis un certain temps, nous avons essayé de sectoriser la ville de Genève pour mettre en phase tous les acteurs municipaux; je pense aux Unités d'action communautaire (UAC). C'est vrai aussi que, de votre point de vue, cela peut paraître un peu fictif, mais en même temps, pour le service public, cela a créé beaucoup plus de cohérence que par le passé.

Ce sont des études et toute une recherche qui ont été faites pour aligner les prestations avec la vie dans les quartiers.

M^{me} **Maria Vittoria Romano** (S). Ma question s'adresse à M. Pagani, qui n'est pas là. Je me suis promenée sur le quai des Bergues ce week-end et j'ai vu qu'une partie du trottoir n'est plus accessible pour des raisons de sécurité; apparemment, il y a un risque que le trottoir s'écroule dans le Rhône. Je voulais savoir ce qui se faisait en termes de travaux, et s'il ne serait pas utile de fermer la rue, étant donné que les piétons doivent partager l'espace avec les voitures.

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement, Madame.

Mesdames et Messieurs, quatre motions d'ordonnancement ont été déposées; elles vous ont été distribuées et nous devons donc les voter. La première demande le traitement en urgence de l'interpellation orale IO-251 de M. Bayram Bozkurt, qui ne figure pas à notre ordre du jour: «Le silence peut cacher le bruit!» C'est un nouvel objet. Monsieur Bayram Bozkurt, vous avez une minute pour présenter votre interpellation urgente.

M. Bayram Bozkurt (Ve). Merci, Monsieur le président. C'est vrai que, nous tous ici, nous avons nos occupations, nous avons des métiers différents, des origines différentes; nous faisons partie d'une diversité qui a appris à vivre ensemble. Cela veut dire la liberté de parole, la liberté des droits, toutes les libertés fondamentales. Il est vrai que le siège de la Croix-Rouge est à Genève.

Si on regarde la crise de 1929, 1930, qui s'est terminée par la Seconde Guerre mondiale, c'est loin; la Première Guerre mondiale, c'est loin; les Croisades, c'est très loin. Donc, nous avons évolué. Si on descend plus bas, on a l'impression que c'est très loin. Cela veut dire que cet héritage que nous représentons ici est un signe de démocratie, de bonheur. Aujourd'hui, dans certains pays, malheureusement, certains groupes veulent tirer vers le bas, vers le loin et, nous, Conseil municipal, à notre échelle, nous pouvons donner un message, envoyer un peu d'humanisme, un peu de solidarité à ceux qui sont dans le besoin.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'interpellation orale IO-251 est acceptée par 45 oui contre 20 non (2 abstentions).

Le président. Ce point sera traité ce soir. La prochaine motion d'ordonnancement demande de traiter durant cette session un nouvel objet, la motion M-1147 de M^{me} Olga Baranova et M. Grégoire Carasso, intitulée: «Après «Raboule ta chaise» dans la rue de l'Ecole-de-Médecine: raboule ta politique contre le bruit!» Cette motion ne figure pas à notre ordre du jour. Je passe la parole pour une minute à M^{me} Olga Baranova.

M^{me} Olga Baranova (S). Merci, Monsieur le président, je serai très brève. Effectivement, «Après «Raboule ta chaise» dans la rue de l'Ecole-de-Médecine: Raboule ta politique contre le bruit!», nous avons trois arguments pour appuyer cette demande d'urgence, que je trouve nécessaire en ce moment. D'abord, il est urgent de se pencher sur ces nouvelles mesures qui ont été adoptées par la Ville de Genève et par le Service du commerce, qui visent davantage à endiguer les activités nocturnes de la rue de l'Ecole-de-Médecine, un lieu culturel presque en soi aujourd'hui. C'est d'autant plus urgent que la période hivernale arrive et, du coup, cela risque encore d'exacerber davantage les conflits à la fois entre les habitants de la rue de l'Ecole-de-Médecine, les noctambules et, évidemment, malheureusement, les autorités politiques de la Ville de Genève et du Canton.

Il est également, à notre sens, urgent d'établir un bilan des premières mesures antibruit qui ont été prises dans cette rue. Cela aussi afin de rendre justice aux tenanciers de cette rue, aux noctambules et aux habitants. Il est également très urgent de donner une réponse concrète à la revendication de ces 450 jeunes qui sont allés dans la rue pour revendiquer des nuits genevoises plus animées. C'est pour ces raisons que le groupe socialiste vous invite à accepter cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1147 est acceptée par 42 oui contre 26 non (3 abstentions)

Le président. Nous passons à la troisième motion d'ordonnancement du Parti libéral-radical, qui demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-91 de M^{mes} et MM. Adrien Genecand, Marie Barbey, Simon Brandt, Rémy Burri, Guy Dossan, Florence Kraft-Babel, Gary Bennaim, Natacha Buffet, Sophie Courvoisier, Vincent Schaller, Michèle Roullet, Vincent Subilia, Patricia Richard, Linda de Coulon et Helena Rigotti: «Pour éviter le chaos, rénovons rapidement le pont du Mont-Blanc». C'est donc un nouvel objet. Je passe la parole à M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs, dans le prolongement de la question de M. Bertinat et de la réponse de M. Pagani de tout à l'heure, il s'agit ici d'un crédit de préétude concernant le pont du Mont-Blanc. En effet, plutôt que d'arriver au moment où nous devrons rénover en ayant une présentation d'un crédit d'étude déjà très avancé dans les options, on se dit que le Conseil municipal aimerait avoir la possibilité de choisir. Dans cette rénovation, peut-on faire autre chose sur le pont du Mont-Blanc? Les techniques actuelles permettent-elles de faire un encorbellement de plus? Vous le savez, Mesdames et Messieurs, le problème est qu'on aurait dû réaliser la passerelle piétons-cyclistes pour bénéficier des subsides fédéraux, mais qu'on va perdre car on ne pourra pas réaliser

cette passerelle puisque, entre deux, l'initiative «Sauvons nos parcs» a été acceptée. Il s'agit aussi ici de trouver un projet qui nous permettrait de récupérer les fonds fédéraux.

Voilà, nous demandons de pouvoir réfléchir ensemble à ce pont qui nous appartient, qui est un axe vital en termes de mobilité au centre de la ville, et que nous devrons rénover un jour ou l'autre; de prendre dès aujourd'hui quelques options sur ce que nous voulons y faire et comment nous pourrions le transformer, l'élargir et le rénover.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-91 est acceptée par 40 oui contre 34 non.

Le président. La quatrième motion d'ordonnancement, déposée par M. Sami Kanaan, maire, demande de traiter en urgence le rapport PR-1066 A, qui figure déjà à notre ordre du jour et qui concerne la modification des statuts de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux. Monsieur le maire, vous avez la parole.

M. Sami Kanaan, maire. Merci, Monsieur le président. Effectivement, nous sommes la dernière des cinq communes à n'avoir pas encore voté cette modification. En commission, le projet de délibération a été adopté à l'unanimité, il n'a pas été controversé. Mais tant que le Conseil municipal ne l'aura pas voté, le Grand Conseil ne peut pas s'en saisir. Il est donc urgent d'avancer et je vous saurais gré de traiter cet objet durant cette session, ainsi le Grand Conseil pourra à son tour s'en saisir. Je vous en suis très reconnaissant.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1066 A est acceptée par 68 oui contre 1 non (1 abstention).

5. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante, qui sera renvoyée à la commission des pétitions:

 P-328, «Demande de soutien à la motion M-1119 relative à la revalorisation de la fonction des sapeurs-pompiers volontaires».

770 SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2014 (après-midi)

Décision de l'ACG concernant les subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche

6. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2015 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche, pour un montant de 5000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.13).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG : 18 juin 2014

Dossier communiqué le : 27 juin 2014

Délai d'opposition (y compris suspension

du 01.07 au 31.8.2014 - cf. art. 13, al.1 LAC) : 13 octobre 2014

Outre leur fonctionnement, la création de places de crèches représente un coût important pour les communes, puisqu'on estime l'investissement moyen à quelque Fr. 30'000.-- par place.

Etant donné l'effort particulièrement important à mener dans ce domaine par les communes, le Fonds d'équipement communal puis le Fonds intercommunal les soutiennent dans cette mission depuis 2004.

Dans cette optique, il est octroyé aux communes une subvention d'investissement unique de Fr. 5'000.-- pour chaque nouvelle place de crèche créée. Cet appui s'avère d'autant plus appréciable que les subventions fédérales aux projets genevois ont pris fin, notre canton ayant utilisé l'entier de l'enveloppe qui lui était dévolue.

Globalement, ces subventions représentent un montant d'environ Fr. 1'200'000.-- par année.

Il a été décidé de reconduire, en 2015, cette subvention d'investissement unique de Fr. 5'000.-- pour chaque place de crèche créée.

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 18 juin 2014.

 Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2015 du Bibliobus, pour un montant de 590 000 francs soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.14).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG : 18 juin 2014

Dossier communiqué le : 27 juin 2014

Délai d'opposition (y compris suspension

du 01.07 au 31.08.2014 - cf. art. 13, al.1 LAC) : 13 octobre 2014

Pour mémoire, le Bibliobus est un service proposé par la Ville de Genève, en étroite collaboration avec l'ACG, dans les communes du canton de Genève.

Le premier bibliobus a été mis en service en 1962. Aujourd'hui, 4 véhicules sillonnent le canton pour desservir les communes inscrites, dans près de 40 points de stationnement. Ils proposent environ 4'000 ouvrages différents (romans, documentaires, bandes dessinées) et régulièrement renouvelés, pour toutes les catégories de lecteurs.

En 2007, alors que la Ville de Genève songeait à supprimer cette prestation qui ne répondait plus que marginalement aux besoins de ses habitants - et que les communes utilisatrices peinaient à s'entendre pour une coordination de leurs demandes - il fut fait appel à l'ACG pour trouver une solution, personne ne souhaitant la disparition d'un service largement apprécié par la population.

Un groupe de travail réunissant l'ensemble des parties fut donc créé.

Il apparut d'emblée que la prestation devait être réorganisée - de façon à garantir une plus grande fiabilité - ce qui nécessita notamment l'acquisition d'un bibliobus supplémentaire.

Cette amélioration du dispositif entraîna logiquement une augmentation de son coût. L'option fut donc prise de solliciter le Fonds intercommunal, dont l'objectif consiste précisément à permettre le développement de l'intercommunalité. Qui plus est, cette sollicitation revêtait un caractère de solidarité intercommunale d'autant plus important qu'elle était destinée à permettre le développement de prestations à destination des habitants de communes souvent éloignées du centre de l'agglomération et des bibliothèques qui s'y trouvent.

La rationalisation des tournées permise par l'entrée en service d'un 4ème bibliobus entraîna une augmentation des heures disponibles. Celles-ci n'ayant pas toutes été consommées par les communes, il parut souhaitable de voir le soutien du Fl utilisé pour financer les heures non réservées par les communes, celles-ci payant alors pour les heures pour lesquelles elles s'abonnent annuellement.

772 SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2014 (après-midi) Décision de l'ACG concernant le financement 2015 du Bibliobus

Sachant qu'un certain nombre de communes aux moyens financiers limités ne pouvaient pas accéder à cette prestation alors que, parallèlement, le dispositif disposait encore d'heures non utilisées, un modèle de facturation aux communes fondé sur l'octroi de rabais a été mis sur pied. A noter que ce modèle a été repris de celui utilisé dans le cadre de la péréquation financière intercommunale pour la prise en charge des intérêts des emprunts du patrimoine administratif.

Depuis 2009, les modalités de fonctionnement et de financement du Bibliobus (prestation assurée par la Ville de Genève) ont été revues dans un double but : une collaboration améliorée communes-Ville de Genève et une pleine satisfaction de tous les partenaires concernés.

En 2014, le réseau du Bibliobus réunit 30 communes. En 2015, elles poursuivent toute leur collaboration avec le Bibliobus, qui se rendra donc à Aire-la Ville, Anières, Bardonnex, Bernex, Céligny, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Confignon, Corsier, Dardagny, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Meinier, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Thônex, Vandœuvres, Vernier, Veyrier et la Ville de Genève.

S'agissant du dispositif de financement, il est prévu de continuer à le faire s'articuler de la facon suivante :

 soutien général au dispositif par le Fl (adopté lors de sa mise en place pour permettre un maintien du coût précédent, indépendamment de l'amélioration des prestations).

Montant estimé: Fr. 310'000 .--:

 Subventions octroyées aux communes à faible capacité financière, sur le modèle de la prise en charge des intérêts par le Fonds intercommunal.

Montant estimé: Fr. 280'000 .--.

Pour 2015, les dépenses concernant cette prestation atteindront vraisemblablement un montant inférieur aux Fr. 590'000.-- budgétisés (montant identique à celui voté par l'Assemblée générale pour 2014). Elles ne seront toutefois connues que dans le courant de l'été, une fois calculés, par le Département des finances, les taux de prise en charge des intérêts des communes à faible indice de capacité financière.

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 18 juin 2014.

8. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2015 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1 000 000 de francs, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.15).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG : 18 juin 2014

Dossier communiqué le 27 juin 2014

Délai d'opposition (y compris suspension

du 01.07 au 31.08.2014 - cf. art. 13, al.1 LAC) : 13 octobre 2014

En septembre 2009, l'Assemblée générale a adopté le principe d'un soutien, par le FI, des prestations culturelles à fort caractère intercommunal. Elle a donc validé le principe d'une enveloppe dotée de Fr. 1'000'000.-- à cette fin.

Parmi les principaux critères pris en compte pour l'octroi de ces subventions figurent notamment :

- l'obligation de voir chaque demande présentée par la/les commune/s ou la/les entité/s intercommunale/s directement impliquée/s;
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, de posséder un fort caractère intercommunal:
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, de bénéficier d'un solide soutien financier communal, le FI ne devant qu'assumer un complément des efforts communaux et non se substituer à ceux-ci. :
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, d'être le fruit d'une activité professionnelle ou semi-professionnelle;
- l'obligation, pour les organisateurs de l'activité culturelle concernée, de présenter une démarche réaliste et crédible.

A noter que toute détermination de l'ACG quant à l'octroi de subventions prélevées sur cette enveloppe demeure de la compétence exclusive de l'Assemblée générale.

A titre d'exemple, en 2013, les décisions de dépenses à financer par l'enveloppe culturelle ont été les suivantes :

• Soutien à la manifestation "Jouez, je suis à vous" : Fr. 21'000.-- Prix du Salon du Livre Fr. 9'300.--• Accès des jeunes à la culture : Fr. 170'000 -- Soutien au Festival de la Bâtie : Fr. 200'000.-- Festival Antigel : Fr 450'000 -- Soutien au théâtre Théâtrochamp : Fr. 9'000.-- Soutien au théâtre Autrement-Aujourd'hui : 50'000.--Fr.

Il a été décidé de reconduire cette enveloppe culturelle de Fr. 1'000'000.- en 2015, afin de pouvoir continuer à financer des projets culturels intercommunaux répondant aux critères évoqués plus haut.

774 SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2014 (après-midi) Décision de l'ACG concernant le financement 2015 des dépenses culturelles diverses

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 18 juin 2014.

Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2015 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300 000 francs, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.16).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG : 18 juin 2014

Dossier communiqué le : 27 juin 2014

Délai d'opposition (y compris suspension

du 01.07 au 31.08.2014 - cf. art. 13, al.1 LAC) : 13 octobre 2014

Le 22 juin 2011, s'inspirant de l'enveloppe culturelle intercommunale, l'Assemblée générale a décidé de créer une seconde enveloppe destinée à permettre le soutien, par le FI, de prestations sportives à fort caractère intercommunal.

Pour mémoire et pour limiter notre présentation à 2013, les décisions de dépenses à financer par l'enveloppe sportive ont été les suivantes :

Soutien aux Championnats suisse de cyclisme 2013
 Soutien à l'Hommage aux Champions de Suisse 2013
 Soutien au Festival Openaire 2013
 Soutien aux Jeux de Genève 2014 (1ère tranche)
 Fr. 26'000.- Fr. 35'000.- Fr. 15'013.- Fr. 37'500.--

L'an dernier, un nouveau dossier a connu d'importantes avancées : celui de la relève sportive.

Dès lors, considérant, d'une part, que le montant dévolu à l'enveloppe sportive dépassait les montants utilisés et, d'autre part, que la relève sportive nécessitait des financements conséquents, l'Assemblée générale décidait, le 30 octobre 2013, de réduire cette enveloppe à un total annuel de Fr. 300'000.--.

Pour 2015, proposition est faite de maintenir l'enveloppe sportive à son niveau de 2014, soit Fr. 300'000.--.

Il a été décidé de maintenir cette enveloppe sportive de Fr. 300'000.- en 2015, afin de pouvoir continuer à financer des projets sportifs intercommunaux.

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 18 juin 2014.

10. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2015 du cofinancement de la relève sportive pour un montant de 600 000 francs, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.17).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG : 18 juin 2014

Dossier communiqué le : 27 juin 2014

Délai d'opposition (y compris suspension

du 01.07 au 31.08.2014 - cf. art. 13, al.1 LAC) : 13 octobre 2014

L'an dernier, un nouveau dossier a connu d'importantes avancées : celui de la relève sportive.

Il est, en effet, apparu que le dispositif sport-art-étude récemment mis en place méritait d'être complété par le développement de véritables filières de formation au niveau des structures sportives qui prennent en charge les futurs talents.

La mobilisation des milieux sportifs en faveur de la formation des espoirs a d'ores et déjà permis d'initier les projets suivants :

- Genève Futur Hockey
- Genève Education Football
- l'Académie Vollevball Genève
- Genève Basket Relève Féminine

Par ailleurs, d'autres projets sont actuellement en cours de préparation au niveau des sports collectifs et individuels.

Il est encore à souligner que les structures mises en place sont totalement distinctes des clubs sur les plans juridique et financier.

Enfin, le financement de la relève sportif, qui concerne des jeunes de l'ensemble du canton, a pu voir le jour grâce à une collaboration du Canton (qui participe à son financement à hauteur de Fr. 836'000.--), de la Ville de Genève (Fr. 739'000.--) et de l'ACG (Fr. 600'000.--).

Pour 2015, il a été décidé de maintenir la participation de l'ACG au financement de la relève sportive à son niveau de 2014, soit Fr. 600'000.--.

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 18 juin 2014.

Décision de l'ACG concernant la subvention 2015 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre

11. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal à la subvention 2015 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre, pour un montant de 2500 000 francs, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.18).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG : 18 juin 2014

Dossier communiqué le : 27 juin 2014

Délai d'opposition (y compris suspension

du 01.07 au 31.08.2014 - cf. art. 13, al.1 LAC) : 13 octobre 2014

Les charges de fonctionnement du Grand Théâtre émargeant au budget de la Ville de Genève - subvention de 9,5 millions de francs à l'Orchestre de la Suisse romande non comprise – représentent un montant net de 40,2 millions de francs.

Depuis 1998, pour tenir compte de l'important « effet de débordement » des prestations de cette institution culturelle dont la majorité des spectateurs viennent de l'extérieur de la Ville de Genève, le Grand Théâtre a bénéficié du soutien du Fonds d'équipement communal, puis du Fonds intercommunal qui lui a succédé.

Pour 2015, il a été décidé de maintenir la subvention annuelle de fonctionnement accordée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre au niveau de 2014, soit Fr. 2'500'000.--.

Cette subvention de fonctionnement été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 18 juin 2014.

Décision de l'ACG concernant le financement d'investissements informatiques généraux

12. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de 1 650 000 francs, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.19).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG : 18 juin 2014

Dossier communiqué le : 27 juin 2014

Délai d'opposition (y compris suspension

du 01.07 au 31.08.2014 - cf. art. 13, al. 1 LAC) : 13 octobre 2014

1.1 Investissements consacrés au réseau inter-administrations genevoises (RIAG)

Pour rappel, le réseau inter-administrations genevoises (RIAG) a été initié en partenariat avec le Canton, dans le but de relier les mairies.

Pour y parvenir au moindre coût, deux méthodes ont été utilisées.

D'une part, les collectivités publiques signataires de la convention (le Canton et les communes, représentées par l'ACG) ont accepté de permettre l'utilisation de leurs infrastructures existantes pour le transfert des données administratives, les bénéficiaires prenant à leur charge le coût du tirage de leur propre fibre optique dans ces tubes mis à disposition.

D'autre part, les mêmes collectivités publiques ont décidé de développer leur réseau conjointement, en partageant les frais d'extension. Pour limiter au maximum les coûts de cette extension – représentés en moyenne à 80 % par le génie civil, le tirage de la fibre optique n'en concernant que 20 % - celle-ci se déroule en priorité conjointement avec les grands chantiers de génie civil (extension du réseau des trams, création de pistes cyclables, ...).

A ce jour, le réseau géré par le SIACG, d'une longueur de plus de 200 km, relie 35 communes en fibre optique. 6 autres communes sont connectées par voie hertzienne (solution moins performante, mise en fonction dans l'attente des opportunités de développer la fibre). Enfin, 2 communes, défavorisées tant par leur éloignement que par leur situation géographique ne leur permettant pas d'être atteintes par les faisceaux dirigés du hertzien, n'utilisent toujours que l'ADSL.

Outre sa rapidité, sa fiabilité et sa sécurité, le réseau permet aux communes l'accès aux serveurs situés dans deux salles sécurisées (environ 150 serveurs logiques). Tout en restant les propriétaires exclusives de leurs données, les administrations communales se voient ainsi déchargées du renouvellement de leurs serveurs, de l'extension des espaces de stockage, ainsi que de la sauvegarde des données. A ce jour, 32 communes utilisent ce « cloud » privé bénéficiant des meilleures garanties de sécurité.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2014 (après-midi) Décision de l'ACG concernant le financement d'investissements informatiques généraux

Les projets de développement pour 2015 sont de trois ordres.

Tout d'abord, le développement du réseau sera poursuivi en fonction des opportunités précitées. Il y a ici lieu de souligner que certaines opérations sont effectuées dans le but d'offrir des redondances synonymes de sécurité, voire de faciliter ultérieurement les extensions souhaitées, un tel réseau devant être considéré dans son ensemble.

Deuxièmement, il s'agira de poursuivre le développement des capacités de stockage dans les salles en acquérant le matériel destiné à absorber l'augmentation exponentielle des données traitées par les communes.

Troisièmement, il est prévu de réaliser une nouvelle salle destinée à remplacer celle installée dans les bureaux du SIACG, au boulevard des Promenades, qui ne répond plus aux normes de sécurité. En effet, située à l'étage, dans un immeuble locatif, elle présente des risques importants. Il y a encore lieu de souligner qu'au vu de la forte demande actuelle, le coût de la création d'une telle salle s'avère nettement plus avantageux que celui de la location d'espaces.

Compte tenu de ce qui précède, la nouvelle tranche d'investissement se répartit comme suit :

•	développement du réseau :	Fr.	200'000
•	augmentation de la capacité de traitement :	Fr.	300'000
•	création d'une nouvelle salle et modification		
	des liaisons optiques entre les deux salles :	Fr.	650'000
		Fr.	1'150'000

1.2 Autres investissements

Les investissements 2015 du SIACG sont budgétisés à Fr. 600'000.--, dont Fr. 100'000.-- seront financés par le groupement. Eu égard à l'importance, pour cette entité intercommunale réunissant 43 des 45 communes genevoises, de pouvoir continuer à répondre aux contraintes légales ainsi qu'aux besoins informatiques toujours plus nombreux des communes, il est proposé de continuer à les financer à hauteur de Fr. 500'00.-- par le Fonds intercommunal.

Le montant global des investissements à financer s'élève donc à Fr. 1'650'000.--. Il y a toutefois lieu de souligner que Fr. 650'000.-- représentent une dépense exceptionnelle.

Enfin, l'achèvement du RIAG tel qu'envisagé pour ces prochaines années, s'il devait être réalisé sans pouvoir s'appuyer sur des partenariats permettant un partage des coûts ni se greffer sur d'autres travaux de génie civil, représenterait un montant global de l'ordre de 3,5 millions de francs (génie civil et tirage de la fibre optique).

Proposition est fait d'inscrire au budget du FI 2015 une tranche de Fr. 1'650'000.-- pour financer les investissements relatifs au RIAG (Fr. 1'150'000.--) ainsi que ceux du SIACG (Fr. 500'000.--).

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 18 juin 2014.

13. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2015 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de 6 055 000 francs, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.20).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG : 18 juin 2014

Dossier communiqué le : 27 juin 2014

Délai d'opposition (y compris suspension

du 01.07 au 31.08.2014 - cf. art. 13, al. 1 LAC) : 13 octobre 2014

Cette participation a été introduite pour la première fois en 2008, afin d'aider les communes à assumer le désengagement du Canton issu du transfert de charges (passage de sa participation de 50 % à 10 % des coûts publics du GIAP).

Elle a ensuite été prorogée d'année en année, en passant successivement de 30 % en 2008 à 15 % en 2014.

Compte tenu de la progression constante des dépenses du Parascolaire liée à son succès, il est indispensable de reprendre la réduction du taux de subventionnement du GIAP par le FI, faute de quoi celui-ci verra graduellement l'ensemble de ces ressources affectées à cette tâche alors même que ce subventionnement avait été initié pour ne durer que durant une période limitée.

Dans ce but, et pour éviter un impact trop brutal aux communes dont certaines auront déjà à absorber le surcoût de l'intégration de l'accueil du mercredi midi à leur budget, il est proposé de réduire de 15 % à 14 % le soutien du FI. Ce désengagement graduel sera appelé à se poursuivre les années suivantes.

Il a été décidé de réduire de 15 % à 14 % la participation du FI aux coûts publics du GIAP qui représentera un montant de Fr. 6'055'000.-- en 2015 (alors qu'elle aurait atteint Fr. 6'487'500.-- avec un taux maintenu à 15 %).

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 18 juin 2014.

Décision de l'ACG concernant le financemen des investissements informatiques du GIAP

14. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2015 du Fonds intercommunal au financement des investissements informatiques du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de 400 000 francs, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.21).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG : 18 juin 2014

Dossier communiqué le : 27 juin 2014

Délai d'opposition (y compris suspension

du 01.07 au 31.08.2014 - cf. art. 13, al. 1 LAC) : 13 octobre 2014

Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) réunit le Canton et 42 des 45 communes pour offrir les prestations parascolaires aux 22'000 élèves des degrés 1 à 8 qui y sont inscrits.

Pour ce faire, il emploie 1'200 personnes, principalement des animatrices et animateurs, mais également des référentes et référents socio-éducatifs, répartis en 136 lieux.

Les prestations délivrées (nombre d'enfants accueillis) connaissent, depuis une quinzaine d'années, une croissance très rapide (entre 6 et 8 % par année!) due à l'évolution de la société qui voit un nombre toujours plus important de mères de famille conserver une activité professionnelle après la naissance de leurs enfants. Cette situation a entraîné une augmentation conséquente du personnel du Groupement tant il est vrai que le maintien de taux d'encadrements adéquats s'impose tant pour des raisons de sécurité que pour la qualité de la prise en charge des enfants.

Compte tenu de ce qui précède, l'adaptation des outils informatiques de gestion, et tout particulièrement en matière de ressources humaines et salaires, qui datent de la fin des années 1990, doit être poursuivie. Dans ce but l'Assemblée générale de l'ACG a accepté d'octroyer un montant de Fr. 400'000.-- destiné à la troisième tranche des investissements informatiques du GIAP.

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 18 juin 2014.

782	SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2014 (après-midi)
Propositions	s des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

	15.	Propositions	des	conseillers	munici	paux
--	-----	---------------------	-----	-------------	--------	------

Néant.

16. Interpellations.

Néant.

17. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je lève la séance et vous donne rendez-vous à 20 h 30. Bon appétit!

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	726
2. Communications du bureau du Conseil municipal	726
3. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de délibération du 9 octobre 2012 de M ^{mes} Maria Pérez, Brigitte Studer, Vera Figurek, MM. Olivier Baud, Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Tobias Schnebli et Christian Zaugg: «Protection des locataires: la Ville de Genève doit montrer l'exemple!» (PRD-52 A)	735
4. Questions orales	743
5. Pétitions	769
6. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2015 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche, pour un montant de 5000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.13)	770
7. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2015 du Bibliobus, pour un montant de 590 000 francs soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.14).	771
8. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2015 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1 000 000 de francs, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.15)	773
9. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2015 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300 000 francs, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.16)	775

10. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2015 du cofinancement de la relève sportive pour un montant de 600 000 francs, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.17)	776
11. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal à la subvention 2015 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre, pour un montant de 2500000 francs, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.18)	777
12. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de 1 650 000 francs, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.19)	778
13. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2015 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de 6 055 000 francs, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.20)	780
14. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2015 du Fonds intercommunal au financement des investissements informatiques du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de 400 000 francs, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) (D 30.21)	781
15. Propositions des conseillers municipaux	782
16. Interpellations	782
17. Questions écrites	782

Le mémorialiste: *Ramzi Touma*